Le marché de l'environnement en République tchèque, en République slovaque, en Hongrie et en Slovénie

septembre 2000

CENTRE DES ÉTUDES DE MARCHÉ

Les études de marché sont disponibles en direct à :

www.infoexport.gc.ca

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Department of Foreign Affairs and International Trade

Canada

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Le marché de l'environnement en République tchèque, en République slovaque, en Hongrie et en Slovénie

septembre 2000

(*Also available in English under the title, The Environmental Markets in the Czech Republic, Hungary, the Slovak Republic and Slovenia*)

Préparé par
le Centre des études de marché
et
le Service des délégués commerciaux du Canada

© Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(FaxLink n° 40230)

Canada

101-04472/

Rapport préparé par le Centre des études de marché
Direction de l'appui aux marchés (TCM)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex, Ottawa K1A 0G2
Télécopieur : (613) 943-1103
Courrier électronique : mrc@dfait-maeci.gc.ca

Le Centre des études de marché produit à l'intention des exportateurs canadiens un grand nombre de rapports par région et par secteur. Ces rapports sont disponibles sur :

— le FaxLink national (613-944-4500);
— le site Internet InfoExport du MAECI (http://www.infoexport.gc.ca).

Le gouvernement du Canada a préparé le présent rapport à l'aide de sources d'information primaires et secondaires. Il ne saurait garantir l'exactitude des renseignements que renferme ce document et n'accorde pas forcément sa caution aux entités dont le nom y figure. Il appartient aux lecteurs de vérifier l'exactitude et la fiabilité des données présentées dans les pages qui suivent.

LES MARCHÉS DE L'ENVIRONNEMENT EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, EN RÉPUBLIQUE SLOVAQUE, EN HONGRIE ET EN SLOVÉNIE

Équipe Canada inc. • Team Canada Inc

RÉSUMÉ

La demande d'équipement et de services environnementaux en République tchèque, en République slovaque, en Hongrie et en Slovénie s'explique surtout par le désir de ces pays de se joindre à l'Union européenne (UE). De fait, pour accéder à l'UE, les pays requérants doivent relever leurs normes environnementales et satisfaire aux quelque 360 normes législatives de l'UE.

L'UE a adopté le Programme national d'adoption de l'*acquis communautaire* et a établi des « partenariats en vue de l'adhésion » propres à chaque pays requérant afin de soutenir les candidatures à l'UE. Ces documents énoncent les priorités relatives au travail à venir et à l'aide financière qu'offre l'Union européenne. L'UE a officiellement lancé le processus d'adhésion en 1998.

L'économie des pays d'Europe centrale et de l'Est s'est profondément transformée et se décentralise de plus en plus. Cependant, des années d'industrialisation intensive, l'utilisation du charbon pour les besoins énergétiques, les prix de l'énergie lourdement subventionnés et des législations environnementales inefficaces ont entraîné une dégradation importante de l'environnement dans la région.

Malgré la poursuite de l'évolution du contexte législatif, les interventions qui devraient être faites en faveur de l'environnement ne trouvent pas toujours le financement nécessaire. Les gouvernements centraux y investissement moins depuis quelques années, et le soutien des institutions financières internationales et régionales est difficile à obtenir.

La privatisation de l'industrie a nourri la demande du marché de l'équipement environnemental. L'impatience des entreprises à se conformer aux normes internationales, qui leur permettront de soutenir la concurrence à l'échelle mondiale, explique donc la forte demande qui existe en Europe centrale et de l'Est pour de l'équipement et des services permettant de moderniser les installations actuelles de traitement de l'eau, des eaux usées et des déchets solides.

État donné que les entreprises d'Europe de l'Ouest dominent le marché de l'équipement environnemental, les sociétés canadiennes intéressées par ce marché devront l'aborder de façon très proactive. Elles augmenteront alors leurs chances de réussite en étudiant attentivement le marché, en faisant appel à un agent ou à un distributeur et, idéalement, en visitant le pays convoité.

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DU MARCHÉ 7
République tchèque 7
Traitement de l'eau et des eaux usées 9
Traitement des déchets solides 11
Hongrie 15
Traitement de l'eau et des eaux usées 17
Traitement des déchets solides 20
République slovaque 24
Traitement de l'eau et des eaux usées 26
Traitement des déchets solides 28
Slovénie 31
Traitement de l'eau et des eaux usées 33

CONCURRENCE 38
Position 39
Avantage concurrentiel attribuable aux politiques et aux initiatives du gouvernement du Canada 39

CLIENTS DU SECTEUR PRIVÉ 44

CLIENTS DU SECTEUR PUBLIC 44
Règles relatives aux marchés publics 44
Initiatives financières régionales et internationales 45

LOGISTIQUE DU MARCHÉ 47
Circuits de distribution 47
Facteurs à considérer pour accéder au marché 47
Pratiques commerciales suggérées 47
Règlements en matière d'importation 48
Risques associés au crédit à l'exportation, restrictions imposées aux lettres de crédit et contrôle des devises 48

ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES 49

PRINCIPAUX CONTACTS ET SERVICES DE SOUTIEN 50
Contacts au gouvernement du Canada 50
Associations professionnelles et chambres de commerce canadiennes 52
Ambassades et consulats des pays étrangers au Canada 53
République tchèque 53
Hongrie 53
République slovaque 54
Slovénie 54
Organismes gouvernementaux et associations publiques 55
République tchèque 55
Hongrie 58

République slovaque 59
Slovénie 60
Institutions internationales et régionales 62

BIBLIOGRAPHIE 63

AUTRE MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE 64
Revues 64
Sites Internet utiles 64

LES MARCHÉS DE L'ENVIRONNEMENT EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, EN RÉPUBLIQUE SLOVAQUE, EN HONGRIE ET EN SLOVÉNIE

Équipe Canada inc • Team Canada Inc

APERÇU DU MARCHÉ

La volonté d'adhérer à l'Union européenne (UE) est le facteur principal de croissance du marché des produits et services environnementaux en Europe centrale. C'est à l'occasion d'une réunion tenue en mars 1998 que les ministres des Affaires étrangères des 15 pays membres de l'UE ainsi que les représentants des 10 pays requérants d'Europe centrale et de l'Est[1] et de Chypre lançaient le processus d'adhésion. Avant cette réunion, l'UE avait adopté le Programme national d'adoption de l'*acquis communautaire* — ci-après désigné sous le nom d'« *acquis* » — et avait établi des « partenariats en vue de l'adhésion » propres à chaque pays requérant dans le but de soutenir les candidatures à l'UE. Ces documents énoncent les priorités relatives au travail à venir et à l'aide financière qu'offre l'Union européenne.

L'UE compte quelque 360 normes législatives reliées à l'environnement. Les pays requérants doivent harmoniser leur propre législation environnementale avec ces normes pour adhérer à l'UE.

République tchèque

La République tchèque a amorcé sa transformation vers une économie de marché au cours de la « révolution de velours », survenue après 1989. Cette transformation l'a amenée à s'attaquer aux problèmes sérieux pesant sur l'environnement depuis l'ère communiste. L'industrialisation intensive, l'utilisation du charbon pour les besoins énergétiques, les prix de l'énergie lourdement subventionnés et des législations environnementales inefficaces forment l'héritage de l'économie tchèque dirigée par l'État et dominée par les Soviétiques avant 1989. L'économie a d'abord connu une croissance saine et une faible inflation, pour ensuite subir des baisses de productivité, une balance commerciale déficitaire et, en 1997, une stagnation de la croissance. Malgré une récession en 1998 et en 1999, on assiste actuellement à une relance de l'économie.

La loi sur l'environnement de 1991 délimite la stratégie à long terme de protection de l'environnement de la République tchèque. Le gouvernement a approuvé en 1995 une politique d'État sur l'environnement inspirée de cette loi et l'a mise à jour en avril 1999.

[1] Les 10 pays requérants sont : la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la République slovaque et la Slovénie.

Le législateur tchèque s'est inspiré des lois allemandes et hollandaises, les premières en raison de la longue frontière que partagent Allemands et Tchèques et les secondes parce que la législation était considérée comme très évoluée.

La République tchèque accorde environ 2,4 % de son produit intérieur brut (PIB) aux questions environnementales — ce qui correspond à la moyenne des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cependant, la contribution du budget central réservé aux dépenses liées à l'environnement est passée de 44 % en 1992 à moins de 13 % en 1999. Le soutien des institutions financières régionales et des institutions financières internationales (IFI) compense cette baisse, particulièrement au moment où l'industrie commence à sentir les effets de la privatisation. La privatisation, qui s'est en principe achevée au milieu des années 1990, reste toujours à mettre en œuvre, alors que les entreprises doivent se restructurer avant d'accéder aux marchés internationaux.

En mai 1999, la République tchèque présentait un Programme national d'adoption de l'*acquis communautaire* révisé. Ce programme établit un calendrier pour la mise en œuvre des priorités et des objectifs en matière de transition, en s'inspirant du premier partenariat en vue de l'adhésion.

Le gouvernement tchèque a mis sur pied le ministère de l'Environnement un peu tardivement (soit en 1990), reflétant par le fait même l'environnement législatif de l'Union européenne de la deuxième moitié des années 1980. Cependant, l'UE a depuis voté nombre de nouvelles lois environnementales et en a modifié d'autres. À l'heure actuelle, on estime qu'environ 70 % seulement des lois environnementales tchèques en vigueur sont conformes à celles de l'Union européenne. L'UE estime qu'il faudra 15,8 milliards de dollars[2] à la République tchèque pour qu'elle puisse pleinement observer ses normes environnementales. Cependant, Bedrich Moldan, négociateur tchèque auprès de l'UE en matière de protection environnementale, estime à 10,3 milliards de dollars la somme nécessaire à l'observation des normes environnementales de l'UE. Il considère également que le secteur privé devra verser 6,9 milliards de dollars, en particulier les grandes sociétés industrielles qui, selon toute vraisemblance, devront se conformer à une législation environnementale compatible avec celle de l'UE.

Bien que l'Union européenne ait reconnu le progrès réalisé par la République tchèque ces 10 dernières années, elle a aussi critiqué sa lenteur à voter de nouvelles lois environnementales. Malgré les progrès importants qu'a réalisés le pays, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de l'environnement, particulièrement en ce qui

[2] Sauf indication contraire, toutes les sommes sont en dollars canadiens. Le taux de conversion en dollars canadiens est basé sur *Tradeline*, janvier 2000, des Services d'information IDD.

concerne l'eau et les déchets solides. Il faudra également renforcer les compétences administratives et la planification financière.

Voici quelques enjeux relatifs à l'adhésion à l'UE et au secteur de l'environnement :

- En 1999, le gouvernement a adopté une politique d'État sur l'environnement qui accorde plus d'importance à l'adhésion que la politique précédente.

- En matière de protection de l'eau, la République tchèque a voté une loi qui harmonise certains critères d'évaluation de la qualité de l'eau et qui intègre le principe du pollueur-payeur (PPP). Cependant, l'UE n'a rapporté aucun progrès relatif au cadre législatif qu'elle considère obligatoire.

- En matière de gestion des déchets, la République tchèque a voté des lois portant sur l'emballage et les produits consignés, mais sans faire avancer le cadre législatif. Il n'y a pas eu de progrès non plus en matière de loi sur la gestion des déchets dangereux, pourtant essentielle.

- En matière de protection de la qualité de l'air, malgré les réductions substantielles des niveaux d'émissions obtenues pour respecter l'*acquis*, la République tchèque devra redoubler d'efforts. Elle n'a pas encore adopté de loi sur les émissions du bruit.

Traitement de l'eau et des eaux usées

Afin de se conformer à l'*acquis* en vue d'adhérer à l'UE, la République tchèque devra refondre sa législation environnementale fragmentée sur l'eau et les eaux usées en un cadre juridique complet. Ce sous-secteur connaîtra probablement les changements législatifs les plus importants.

La République tchèque a accompli des progrès notables dans le secteur des eaux usées. Actuellement, plus de 89 % des habitants de ce pays sont reliés au réseau d'aqueduc principal et 75 %, au réseau d'assainissement principal.

Tableau 1. Ensemble des équipements de traitement de l'eau et des eaux usées : application de mesures techniques au marché tchèque, 1999

Mesure	Évaluation	Tendance
Taille du marché (1999)	966 millions $	C
Taux de croissance annuelle du marché (1999)	7,6 %	D
Taux de croissance annuelle composé (1999-2006)	6,5 %	
Fourchette de prix de l'équipement de traitement de l'eau	15 000 $ à 375 000 $	S
Fourchette de prix de l'équipement de traitement des eaux usées	15 000 $ à 1,5 million $	S
Population reliée au réseau d'aqueduc principal	89 %	C
Population reliée au réseau d'assainissement principal	75 %	C
Population reliée au système de traitement biologique	20 % à 30 %	C
Taux de renouvellement (durée de vie moyenne d'une unité)	10 à 15 ans	S
Concentration du marché*	17 %	C
Nombre de concurrents (1999)	20 à 25	S
Nombre de stations de traitement d'eau	600	C
Nombre de stations d'épuration des eaux usées	900	C
Valeur prévue du marché (en 2006)	1 milliard $	C

Tendance : C – croissant; D – décroissant; S – stable.
* Pourcentage du marché que contrôlent les trois principaux concurrents en 1999.
Source : Frost & Sullivan Inc. *European Central and Eastern European Water and Wastewater Treatment*, le 17 avril 2000.

À peu près toutes les municipalités de plus de 5 000 habitants disposent de stations de traitement en deux étapes, et les autorités dirigent maintenant l'investissement vers les municipalités de 2 000 à 5 000 habitants. Même si les autorités comptent ériger quelques grandes stations, elles estiment à 150 le nombre de petites et moyennes stations qu'elles construiront. La demande d'équipement et de technologies d'épuration des eaux usées devrait augmenter considérablement au cours des prochaines années.

Les infrastructures hydrauliques tchèques sont archaïques et le réseau d'aqueduc fuit, ce qui entraîne la perte de 30 % de l'eau qui y circule. Même s'il correspond à la moyenne de l'UE, le taux de fuite varie de 16 %, dans le nord de la Moravie, à 45 %, à Prague. En 1999, la consommation individuelle s'est élevée à 113 litres d'eau domestique par jour.

Le marché du traitement de l'eau et des eaux usées compte environ 25 sociétés. La concurrence y est très vive et s'articule essentiellement autour du prix, puis du niveau

technologique, de la disponibilité du soutien technique et de la souplesse des conditions de financement.

Les municipalités sont, et de loin, les plus grands utilisateurs d'équipement de traitement de l'eau et des eaux usées. Elles achètent à elles seules 76 % des équipements de traitement de l'eau et 79 % des équipements de traitement des eaux usées, alors que l'industrie ne rapporte que 24 % et 21 % des revenus respectivement.

Tableau 2. Marché de l'équipement de dépollution de l'eau en République tchèque (en millions de dollars)

	1996	1997	1998
Production locale	401.1	624	928.6
Importations	208	222.8	245.1
Exportations	14.9	29.7	59.4
Marché total	594.2	817.1	1114.3

Source : Department of Commerce (É.-U.), National Trade Data Bank. *Water Pollution Control Equipment – Czech Republic*, le 1er octobre 1997.

Le secteur du traitement de l'eau et des eaux usées s'alimente principalement du fait que la République tchèque fait partie du premier groupe de pays espérant adhérer à l'UE, de la nouvelle politique d'État sur l'environnement, de la sensibilisation croissante à l'environnement, du rendement à la hausse des projets d'investissement du secteur et de la transformation réussie vers une économie de marché.

Le manque de soutien financier et une mauvaise affectation des fonds limitent le marché. L'État a réduit l'enveloppe destinée aux projets de traitement de l'eau et des eaux usées, et 57 % des projets comptent maintenant sur le financement de l'UE ou d'autres organisations. En outre, l'absence de cadre administratif entraîne une allocation inefficace des ressources, qui s'explique par une incapacité à établir la priorité des projets.

Traitement des déchets solides

La République tchèque a déposé en 1998 la loi sur la gestion des déchets afin de rapprocher sa législation de celle de l'UE. Cette loi délimite la réglementation sur le traitement et l'élimination des déchets et prévoit la mise en œuvre du PPP. Le gouvernement prévoit mettre cette loi à jour d'ici la fin de 2000.

La République tchèque a fait de la gestion des déchets solides une de ses priorités, au moins jusqu'à 2005. Elle doit non seulement gérer ses propres nouveaux déchets, mais également continuer de s'attaquer au problème des déchets que le régime soviétique a laissés derrière et aborder la question des déchets dangereux cachés un peu partout

au pays. Les sites d'enfouissement qu'utilisait l'industrie lourde avant 1989 sont très contaminés : les grandes entreprises industrielles, qui exploitaient leur propre site, ignoraient bien souvent la législation en vigueur. Il est possible que des entreprises canadiennes puissent saisir l'occasion que présente la situation et apportent leur expertise en gestion des déchets dangereux.

D'ici 2005, les revenus tirés du marché de la gestion des déchets devraient augmenter de 19,8 % et atteindre 415 millions de dollars. On s'attend à ce que la demande d'incinération des déchets s'accroisse, même si cette méthode est plus onéreuse que l'enfouissement.

Le ministère tchèque de l'Environnement rapporte que le pays génère environ 90 millions de tonnes de déchets chaque année, qui se répartissent comme suit : déchets industriels (39 millions de tonnes); déchets de la production d'énergie (13 millions de tonnes); déchets provenant des activités minières (5 millions de tonnes); déchets de l'industrie agricole et forestière (6,5 millions de tonnes); déchets urbains (2,5 millions de tonnes); ainsi que d'autres déchets (24 millions de tonnes, dont 8 millions de tonnes de déchets toxiques et nuisibles). En 1991, la République tchèque comptait 8 536 sites d'enfouissement non sécuritaires; ce nombre est passé à 1 270 en 1996, malgré le fait que moins de 25 % de ces sites respectent les normes de 1996. Les décharges constituent la méthode la moins coûteuse d'élimination des déchets et la République tchèque, comme bien d'autres pays européens, en fait une grande utilisation. Le prix de l'enfouissement devrait cependant augmenter dans le cadre d'une démarche visant à décourager l'utilisation excessive de cette méthode.

Tableau 3. Ensemble du marché des services de gestion des déchets urbains : application de mesures techniques au marché tchèque, 1999

Mesure	Évaluation	Tendance
Valeur du marché	205 millions $	C
Taille du marché (tonnes)	3 millions	C
Taux de croissance annuelle du marché (1998)	8,4 %	D
Taux de croissance annuelle composé (1998-2005)	10,5 %	
Prix moyen de la collecte des déchets	22 $/tonne	S
Prix moyen du traitement biologique	67 $/tonne	S
Prix moyen du traitement thermique	74 $/tonne	S
Prix moyen de l'enfouissement	18 $/tonne	C
Concentration du marché*	15,8 %	C
Nombre de concurrents (1998)	1000	D
Niveau de privatisation	25 %	C
Nombre de stations de traitement	178	D

Mesure	Évaluation	Tendance
Population bénéficiant d'une collecte publique périodique	78 %	C
Valeur prévue du marché (en 2006)	415 millions $	C

Tendance : C – croissante; D – décroissante; S – stable.
* Pourcentage du marché que contrôlent les trois principaux concurrents en 1998.
Source : Frost & Sullivan Inc. *Central and Eastern European Municipal Waste Management Services Markets – Poland, Czech Republic, Hungarian, Slovakia and Slovenia*, août 1999.

Tableau 4. Ensemble du marché des services de gestion des déchets urbains : prévision des revenus pour la République tchèque, 1995-2005

Année	Revenu (en millions de dollars)	Croissance du revenu (%)	Année	Revenu (en millions de dollars)	Croissance du revenu (%)
1995	172	—	**2000**	223	4.6
1996	180	4.1	**2001**	236	6.4
1997	190	5.8	**2002**	261	10.8
1998	205	8.4	**2003**	296	12.7
1999	212	3.4	**2004**	346	17
			2005	415	19.8

Nota : Tous les chiffres sont arrondis.
Source : Frost & Sullivan Inc. *Central and Eastern European Municipal Waste Management Services Markets – Poland, Czech Republic, Hungarian, Slovakia and Slovenia*, août 1999.

L'amélioration de l'équipement et de la gestion environnementale a entraîné une baisse de la production de déchets et, en conséquence, une réduction du taux de croissance dans ce secteur. On considère généralement la quantité de déchets en République tchèque trop petite pour soutenir la rentabilité des projets de recyclage, à moins que le financement ne provienne des municipalités.

La République tchèque recycle environ de 15 % à 20 % de l'ensemble des déchets. Ce pourcentage devrait augmenter au cours des prochaines années, à mesure que le gouvernement adopte de nouvelles lois sur l'élimination des produits recyclables. Par exemple, le pays produit environ de 90 000 à 100 000 tonnes de pneus usés chaque année, mais puisque les pneus n'appartiennent pas à la catégorie des déchets dangereux, acheteurs et utilisateurs ne sont pas portés à les recycler.
Ce comportement changera lorsque la République tchèque harmonisera sa législation avec les normes de l'UE.

Tableau 5. Ensemble du marché des services de gestion des déchets urbains : pourcentage des déchets selon la méthode de traitement ou d'élimination en République tchèque, 1999

Mécanisme	Pourcentage	Tendance
Biologique	–	
Recyclage	0.8	À la hausse
Thermique	14.2	Stable
Enfouissement	85	À la hausse
Autres	–	
Total	100	

Source : Frost & Sullivan Inc. *Central and Eastern European Municipal Waste Management Services Markets – Poland, Czech Republic, Hungary, Slovakia and Slovenia*, août 1999.

Bien qu'il soit pressant de construire des stations de traitement des déchets, le fait que les citoyens ne veulent pas de telles installations dans leur voisinage cause des problèmes, particulièrement pour le développement et la construction de nouveaux incinérateurs. Les autorités ont construit un incinérateur à Prague en 1998, ce qui a soulevé une vive controverse chez les écologistes et les activistes communautaires. L'inquiétude du public visait principalement le fait que les autorités n'aient entrepris aucune étude de répercussions sur l'environnement avant la construction.

Le fonds de l'État pour l'environnement, que le ministère de l'Environnement a mis sur pied en 1991, est la principale source de financement des projets environnementaux. Une taxe « verte », perçue chez les entreprises qui contreviennent à la réglementation relative à l'air, à l'eau et aux déchets, alimente le fonds.

Les investissements privés et municipaux consacrés à l'environnement sont à la hausse en République tchèque. En 1992, ils finançaient seulement 27 % du secteur; en 1996, cette proportion était passée à 84 %. En revanche, les fonds de l'État consacrés à l'environnement ont diminué — de 44 % en 1992 à 14 % en 1996 — et la situation ne semble pas vouloir changer dans un avenir prévisible. L'investissement dans le secteur environnemental en provenance de l'Europe de l'Ouest devrait augmenter, particulièrement en raison de l'adhésion possible à l'UE.

Les équipements de traitement des déchets solides qui présentent le meilleur potentiel sont : les petits incinérateurs de 5 000 à 10 000 tonnes pouvant aussi brûler les déchets dangereux; le matériel de collecte des déchets dangereux; le matériel d'entreposage et de transport; ainsi que l'équipement de modernisation des incinérateurs, particulièrement au regard de l'extraction des dioxines et du furan.

Les technologies de traitement des déchets qui présentent le meilleur potentiel sont : le traitement de la boue et des boues dangereuses; la biodégradation; les technologies chimiques; les technologies de réduction des déchets à l'intention des industries pétrochimique, chimique, pharmaceutique, automobile et de fabrication de machines; les technologies d'assainissement des lieux, y compris l'extraction des vapeurs, l'extraction chimique et l'assainissement électrocinétique; ainsi que la production d'énergie à partir des biomasses.

Tableau 6. Marché de l'équipement pour la gestion des déchets solides et dangereux en République tchèque (en millions de dollars)

	1998	1999	2000
Production locale	502	594.2	594.2
Importations	371.4	445.6	594.2
Exportations	148.5	222.6	267.4
Marché total	742.9	817	921

Source : Department of Commerce (É.-U.), National Trade Data Bank. *Solid & Hazardous Waste Equipment*, le 1er mars 1998.

Les services qui présentent le meilleur potentiel comprennent les services de consultation, les services d'assainissement visant des segments de marchés déterminés et l'évaluation du risque.

Le marché de la gestion des déchets urbains tire l'essentiel de sa force de l'adhésion à l'UE, de la politique d'État sur l'environnement, de la loi sur la gestion des déchets, de l'écofiscalité, du financement du programme PHARE[3] et de la participation accrue des secteurs privé et municipal.

Les principales limites du marché viennent de la dépendance envers l'enfouissement, de la baisse du budget gouvernemental, de la réduction de la génération des déchets et de la réduction subséquente du potentiel du marché du recyclage ainsi que du fait que les citoyens ne veulent pas de stations de traitement des déchets dans leur voisinage.

Hongrie

La Hongrie fait face à des problèmes environnementaux reliés à son infrastructure industrielle et à son système économique centralisé antérieurs. Le gouvernement central ne s'est toutefois concentré sur les problèmes environnementaux qu'à partir de

[3]PHARE est un programme de la Communauté européenne qui encourage la transformation au sein des économies de la Pologne, de la Hongrie, de la Bulgarie, de la République tchèque, de la Slovaquie, de la Roumanie et de l'ex-Yougoslavie.

1996, au moment où la Hongrie adhérait à l'OCDE. La Hongrie s'est engagée à adhérer à l'UE et, en ce sens, elle a beaucoup rapproché sa législation de celle de l'Union européenne.

Les dépenses engagées dans la dépollution de l'eau représentent 55 % du budget du gouvernement central consacré à l'environnement, la gestion des déchets, 15 %, et le contrôle de la pollution de l'air, 15 %. Les 15 % restants vont à la formation et à l'éducation du public.

Des changements majeurs devraient avoir une incidence sur le financement des projets environnementaux. À l'heure actuelle, le secteur public finance de 60 % à 70 % des dépenses en environnement, alors que le secteur privé n'y contribue que de 10 % à 15 %. Le gouvernement réduira probablement sa part à environ 50 %, alors que le secteur privé portera la sienne à entre 30 % et 40 %. Des prêts et l'aide de l'UE combleront la différence, c'est-à-dire 10 %.

En 1999, le Bureau national d'inspection pour la protection de l'environnement a recueilli 8,3 millions de dollars en amendes, dont plus de 40 % auprès d'entreprises qui ont violé la loi en matière de déchets dangereux ou d'eaux usées.

Il y a en Hongrie une demande d'équipement et de services environnementaux de tout genre. Le marché perçoit positivement les technologies de dépollution de haute qualité en provenance de l'Ouest, et il est possible de trouver du financement auprès d'organisations régionales, bilatérales et internationales.

Adhésion à l'Union européenne

La Hongrie a lancé un programme ambitieux de protection de l'environnement en 1998, qui comprend un programme d'investissement pour les exercices de 1998 à 2002, et elle vise la pleine conformité avec l'*acquis* en 2001. Le gouvernement a mis sur pied un comité interministériel sur le développement durable visant l'intégration des préoccupations environnementales au calendrier de différents ministères. Ce comité réunit des représentants des ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et des Transports. En fait, on a pourtant constaté très peu de progrès vers un partenariat en vue de l'adhésion en 1998. Le ministère de l'Environnement estime à 15 milliards de dollars l'investissement requis pour que la Hongrie puisse se conformer à la réglementation de l'UE, y compris environ 6 milliards de dollars pour la mise en œuvre du Programme d'action national pour l'environnement de 6 ans, adopté en 1997. Ce programme aura pour effet d'augmenter les dépenses annuelles consacrées à l'environnement de 1,2 % à 1,3 % aujourd'hui à près de 2 % du PIB de la Hongrie, soit le niveau moyen des autres pays européens.

Le pays a récemment fait un pas vers l'adhésion dans les secteurs de la pollution industrielle et du contrôle des accidents majeurs. Cependant, de grands efforts devront

être déployés dans presque tous les autres domaines, notamment la gestion des déchets et la qualité de l'eau et de l'air. L'UE a désigné l'environnement comme un secteur à moderniser si le pays veut se conformer à l'*acquis*. Il est peu probable que la Hongrie atteigne son objectif de 2001, à moins qu'elle ne prenne les mesures permettant d'accélérer la concordance juridique et l'investissement dans la technologie et les infrastructures environnementales. Cependant, le gouvernement prend dans le cadre du Programme d'action des mesures importantes qui conduiront à un plan d'ensemble.

Voici quelques enjeux liés à l'adhésion à l'UE et au secteur de l'environnement :

- La législation qui touche le domaine de l'eau demeure inchangée. Malgré cela, le traitement des eaux usées en zone urbaine a franchi quelques étapes majeures (par exemple, par la modernisation de la technologie, l'augmentation de la capacité et l'ajout de systèmes d'égout et de stations d'épuration mécanique).

- Au regard du contrôle de la pollution industrielle et de la gestion du risque, le pays a réduit depuis 20 ans la pollution industrielle et des grandes installations de combustion de sorte qu'il se rapproche maintenant des mesures énoncées dans l'*acquis*. Cependant, il faudra investir des sommes considérables pour doter les quelque 1 000 usines en activité de systèmes intégrés de contrôle et de prévention de la pollution afin qu'elles respectent les normes.

- La Hongrie a adopté une loi sur les catastrophes en 1999, qui rend la législation conforme à l'*acquis* en matière de contrôle des risques d'accidents majeurs.

- Le contrôle de la qualité de l'air n'a marqué aucun progrès.

- Le pays n'a pas mis la politique de gestion des déchets à jour, malgré la priorité que lui accorde le Programme d'action. Les autorités perçoivent le secteur des déchets comme le plus faible en Hongrie du point de vue de la gestion de l'environnement, et ont donc fait une priorité de l'adoption de lois sur la gestion des déchets. Le pays a construit 10 sites d'enfouissement régionaux en 1998, mais on ne sait pas s'ils seront conformes à des lois que le gouvernement n'a pas encore rédigées.

Traitement de l'eau et des eaux usées

La Hongrie a le taux d'écoulement d'eau par habitant le plus élevé au monde.
La distribution est passée de 650 millions de mètres cubes en 1994 à 4,7 milliards de mètres cubes en 1999. Pendant ce temps, le nombre d'entreprises de distribution est passé d'un peu plus de 50 à plus de 260.

Les égouts, la pollution industrielle et les eaux de ruissellement agricole nuisent à la qualité de l'eau en Hongrie. On estime que 71 % de cette pollution provient du secteur municipal, 24 % de l'industrie manufacturière et 1,7 % de l'industrie minière. Cependant, même si presque 90 % des eaux usées provenant de l'industrie manufacturière sont traitées, seulement 60 % des eaux usées urbaines et 15 % des eaux usées de l'industrie minière le sont.

Tableau 7. Ensemble des équipements de traitement de l'eau et des eaux usées : application de mesures techniques au marché hongrois, 1999

Mesure	Évaluation	Tendance
Taille du marché (1999)	1, 248 million $	C
Taux de croissance annuelle du marché (1999)	6,8 %	S
Taux de croissance annuelle composé (1999-2006)	5,4 %	
Fourchette de prix pour l'équipement de traitement de l'eau	15 000 $ à 300 000 $	S
Fourchette de prix pour l'équipement de traitement des eaux usées	15 000 $ à 1,5 million $	S
Population reliée au réseau d'aqueduc principal	98 %	S
Population reliée au réseau d'assainissement principal	53 %	C
Population reliée au système de traitement biologique	19 %	C
Taux de renouvellement (durée de vie moyenne d'une unité)	10 à 15 ans	S
Concentration du marché*	15 %	C
Nombre de concurrents (1999)	30 à 40	S
Nombre de stations de traitement de l'eau	700	S
Nombre de stations d'épuration des eaux usées	1000	C
Valeur prévue du marché (en 2006)	1,21 milliard $	C

Tendance : C – croissant; D – décroissant; S – stable.
* Pourcentage du marché que contrôlent les trois principaux concurrents en 1999.
Source : Frost & Sullivan Inc. *European Central and Eastern European Water and Wastewater Treatment*, le 17 avril 2000.

Bien que la pollution des eaux souterraines soit largement répandue, la situation est plus préoccupante près des centres industriels, comme dans la vallée du Sajo et le long de la Tisza et du Danube.

La Hongrie compte cinq régies régionales des eaux, bien que chaque municipalité soit chargée de la gestion du service des eaux et des investissements.

En 1998, les investissements dans le traitement de l'eau et dans la collecte et le traitement des eaux usées se sont élevés à 375 millions de dollars. On estime qu'il faudrait allouer au seul traitement des eaux usées environ la moitié des investissements prévus et nécessaires au respect de la réglementation de l'UE relative à l'environnement.

La Hongrie effectue peu de recherche et de développement dans le secteur de l'eau et du traitement des eaux usées; les utilisateurs n'ont pas tendance à remplacer les produits qu'ils utilisent simplement parce que de nouvelles technologies sont disponibles.

La disponibilité des stations d'épuration des eaux s'est quelque peu améliorée en Hongrie. La plupart des grandes villes ont récemment construit de grandes stations de traitement et le marché s'est stabilisé, sauf en ce qui concerne les petits projets de modernisation.

Les entreprises hongroises contrôlent environ 37 % du marché de l'équipement de traitement de l'eau et des eaux usées, alors que les sociétés d'Europe de l'Ouest en occupent 45 %. La part de marché des entreprises canadiennes et américaines est de 10 %.

Voici les principaux facteurs qui alimentent le marché hongrois de l'eau et du traitement des eaux usées :

- La Hongrie fait partie du premier groupe de pays espérant se joindre à l'Union européenne et elle doit harmoniser sa législation environnementale avec les normes de l'UE.

- Le gouvernement central accorde la priorité au développement du secteur de l'eau et du traitement des eaux usées.

- La Hongrie participe davantage aux programmes de recherche et développement et a accès aux 23,5 milliards de dollars réservés aux pays qui participent au cinquième programme cadre de l'Union européenne pour la recherche et le développement. (À l'heure actuelle, la contribution de la Hongrie à ce programme est négligeable, mais le gouvernement la portera graduellement à 2 % de son PIB en 2002.)

Le financement des projets continue de restreindre le marché de façon importante. La disponibilité du financement de l'UE ne règle pas le problème, le gouvernement devant également participer au financement interne. Les projets du secteur de l'eau et du traitement des eaux usées se financent habituellement comme suit : 40 % auprès d'investisseurs étrangers, par exemple l'UE (par l'intermédiaire de fonds à l'intention des pays requérants, comme PHARE, ISPA et SAPARD), la Banque européenne

d'investissement et la Banque mondiale; 31 % auprès du gouvernement central; et 29 % auprès de la municipalité participante. Cette distribution varie d'un projet à l'autre et le financement extérieur peut atteindre 90 %.

Traitement des déchets solides

La Hongrie a adopté la Loi sur la gestion des déchets en 1998, dans l'intention de se conformer aux normes de l'UE. Elle a aussi adopté, en mai 2000, des lois sur la collecte des déchets, qui entreront en vigueur en janvier 2001. Ces dernières porteront sur la gestion et les installations de traitement des déchets ainsi que sur leur extraction; elles ne traitent cependant pas de pollution de l'air.

Les lois hongroises en vigueur portent sur des droits ou des taxes vertes visant les produits et services suivants : carburants, pneus, réfrigérants, batteries automobiles et matériaux d'emballage; gestion des déchets industriels et urbains; déchets dangereux; et droits de charge environnementale perçus auprès des entreprises en fonction du niveau des émissions. La Hongrie a préféré cette solution aux amendes. Le gouvernement étudie actuellement de nouvelles taxes à percevoir sur d'autres biens, par exemple, les produits électroniques jetés au rebut, y compris les ordinateurs.

Tableau 8. Ensemble du marché des services de gestion des déchets urbains : application de mesures techniques au marché hongrois, 1999

Mesure	Évaluation	Tendance
Valeur du marché	230 millions $	C
Taille du marché (tonnes)	4,3 millions	C
Taux de croissance annuelle du marché (1998)	6,2 %	C
Taux de croissance annuelle composé (1998-2005)	8,2 %	
Prix moyen de la collecte des déchets	27 $/tonne	C
Prix moyen du traitement biologique	12 $/tonne	C
Prix moyen du traitement thermique	n.d.	
Prix moyen de l'enfouissement	24 $/tonne	C
Concentration du marché*	10 %	C
Nombre de concurrents (1998)	1500	D
Niveau de privatisation	22 %	C
Nombre de stations de traitement	2600	D
Population bénéficiant d'une collecte publique périodique	82 %	C
Valeur prévue du marché (en 2006)	400 millions $	C

Tendance : C – croissante; D – décroissante; S – stable.
* Pourcentage du marché que contrôlent les trois principaux concurrents en 1998.
Source : Frost & Sullivan Inc. *Central and Eastern European Municipal Waste Management Services Markets – Poland, Czech Republic, Hungarian, Slovakia and Slovenia*, août 1999.

Tableau 9. Ensemble du marché des services de gestion des déchets urbains : projection des revenus pour la Hongrie, 1995-2005

Année	Revenu (en millions de dollars)	Croissance du revenu (%)	Année	Revenu (en millions de dollars)	Croissance du revenu (%)
1995	198	—	**2000**	264	7.6
1996	205	4.3	**2001**	287	8.4
1997	217	5.3	**2002**	312	8.8
1998	230	6.2	**2003**	339	8.9
1999	245	6.9	**2004**	368	8.6
			2005	400	8.3

Nota : Tous les chiffres sont arrondis.
Source : Frost & Sullivan Inc. *Central and Eastern European Municipal Waste Management Services Markets – Poland, Czech Republic, Hungary, Slovakia and Slovenia*, août 1999.

Bien que les services de collecte des déchets solides urbains desservaient 80 % des foyers en 1997, par rapport à 60 % en 1988, l'élargissement de ce service aux zones rurales et la recherche de l'espace nécessaire à la mise en place de sites d'enfouissement posent toujours un problème. Même si Budapest récupère presque tous ses déchets, la proportion est beaucoup plus faible dans les zones rurales. L'enfouissement demeure la méthode privilégiée d'élimination des déchets parce que, pour une large part, elle coûte moins cher que le traitement et le recyclage. Des 2 700 sites d'enfouissement municipaux que compte la Hongrie, il faudra en moderniser plus des deux tiers afin d'éviter leur fermeture. On s'attend à ce que la plupart de ces sites ferment leurs portes pour faire place à un petit nombre de sites régionaux. La situation provoquera probablement un manque de sites d'enfouissement dans un proche avenir; les autorités sont actuellement à la recherche de façons plus efficaces d'augmenter la capacité d'enfouissement.

Tableau 10. Ensemble du marché des services de gestion des déchets urbains : pourcentage des déchets selon la méthode de traitement ou d'élimination en Hongrie, 1999

Mécanisme	Pourcentage	Tendance
Biologique	3	Stable
Recyclage	3.2	À la hausse
Thermique	7.2	À la baisse
Enfouissement	86.6	Stable
Autres	–	
Total	100	

Source : Frost & Sullivan Inc. *Central and Eastern European Municipal Waste Management Services Markets – Poland, Czech Republic, Hungarian, Slovakia and Slovenia*, août 1999.

Seulement 10 % des déchets urbains éliminés sont incinérés. Seules Budapest et Gyor possèdent un incinérateur. Celui de Budapest présente une capacité de plus de 300 000 tonnes par an et sert à éliminer une grande partie des déchets de la ville.

En tout, de 15 % à 17 % des déchets urbains sont recyclés. Même si ces pourcentages sont faibles, le recyclage suscite l'intérêt public et le marché devrait s'accroître à court et à long terme. Le secteur industriel recycle presque 90 % des déchets ferreux et 30 % du papier.

Les changements économiques importants ont entraîné une baisse de la quantité des déchets industriels. L'industrie a remplacé ou modernisé de grandes usines manufacturières désuètes à l'aide de technologies nouvelles et plus efficaces, mais elle doit continuer de réduire la production de déchets.

La Hongrie a généré environ 5 millions de tonnes de déchets dangereux en 1998. L'arrêt d'usines de production dont la technologie était désuète explique en grande partie la quantité de déchets produits, alors que les boues rouges (sous-produit de la production d'aluminium) représentent environ 15 %. Des décennies d'industrialisation communiste ont laissé de nombreux dépôts de déchets dangereux aux quatre coins du pays. On estime que ces dépôts contiennent de 70 à 100 millions de tonnes de déchets et qu'ils causent un dommage permanent à l'environnement.

La Hongrie possède un gros incinérateur moderne pour les déchets dangereux (dont la capacité est de 25 000 tonnes par an) et environ 100 incinérateurs privés, plus petits, répartis sur tout le territoire. Il existe aussi un site de stockage définitif des déchets dangereux; il traite 10 000 tonnes par an. Ce site d'enfouissement, qui peut contenir 300 000 tonnes, devrait servir encore une vingtaine d'années.

L'incinération des déchets médicaux est une priorité nationale. Des 44 incinérateurs médicaux existants, seulement 15 respectent les normes sur les émissions. À l'heure actuelle, la plupart des hôpitaux possèdent et exploitent leur propre incinérateur, mais il est de plus en plus fréquent de voir des hôpitaux sous-traiter l'incinération des déchets dangereux.

La demande d'assainissement des lieux augmente, mais cette solution s'avère souvent très onéreuse. La demande d'équipements antipollution et de réduction des déchets industriels et dangereux ainsi que de technologies de recyclage des déchets industriels enregistre une hausse. Le pays a également besoin d'entreprises compétentes en matière de gestion de projet.

Vivendi/Sarp Industries (France) exploite le seul incinérateur moderne de déchets dangereux d'importance en Hongrie. La société autrichienne Pyrus-Rumpold Rt possède le seul site moderne de stockage définitif de déchets dangereux. Certaines entreprises (par exemple, chimiques, pharmaceutiques et les cimentiers) et plusieurs hôpitaux incinèrent leurs propres déchets; certains le font même pour d'autres entreprises.

Bien que les dépenses en gestion de déchets ne représentent que 15 % du budget gouvernemental total destiné à l'environnement, elles devraient atteindre de 20 % à 25 % au cours des six prochaines années.

L'un des défis qui se posent en matière de gestion des déchets est l'utilisation illégale et inefficace des sites d'enfouissement qui cause la contamination du sol et des eaux souterraines et qui rend plus difficile la gestion des déchets. Cette utilisation s'explique en partie par l'inapplication de la réglementation et l'augmentation croissante des coûts d'évacuation des déchets. Le manque de systèmes d'information et de surveillance a contribué à fragmenter le marché de la gestion des déchets en Hongrie, alors que la mise en décharge illégale continue de causer des dommages notables. L'industrie de la

gestion des déchets présente une forte demande de surveillance des sites et de technologies permettant d'analyser les échantillons et de caractériser les déchets.

Les industries minière, énergétique, du travail du métal, agricole, alimentaire, du bois et de la construction sont les principales productrices de déchets industriels. L'industrie des pâtes et papiers utilise maintenant à 80 % le papier recyclé. Ce pourcentage, l'un des plus élevés d'Europe, stimule l'industrie du recyclage en Hongrie.

Le secteur privé occupe maintenant 22 % du marché hongrois de la gestion des déchets. Cette part de marché varie de plus de 50 % en zone urbaine d'importance à presque rien dans les villes de moins de 70 000 habitants, où le secteur public assure toujours la prestation des services de gestion des déchets.

Tableau 11. Marché hongrois de l'équipement et des services de gestion des déchets (en millions de dollars)

	1998	1999	Croissance prévue en 2000-2002 (%)
Production locale	29.7	32.7	
Importations	96.6	105.5	8 à 10
Exportations	7.4	8.9	
Marché total	118.9	129.3	8 à 10

Source : Department of Commerce (É.-U.), National Trade Data Bank. *Waste Management – Hungary*, le 1er mars 1999.

Le marché des services de gestion des déchets est alimenté par l'adhésion prochaine de la Hongrie à l'UE, la nouvelle Loi sur la gestion des déchets, le soutien croissant de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la préférence de l'industrie des pâtes et papiers pour les produits du papier recyclé ainsi que l'application de taxes à l'intention des producteurs d'emballage afin de financer les projets de recyclage.

Le marché des services de gestion des déchets est limité par les investissements rendus nécessaires par la réglementation, le manque d'espace pour aménager des sites d'enfouissement, l'absence de marché pour les matières recyclables, la mise en œuvre retardée de systèmes d'information et de surveillance ainsi que l'utilisation d'équipement de collecte désuet.

République slovaque

La République slovaque est née en 1993 de la division de la Tchécoslovaquie en deux pays. La République slovaque a depuis poursuivi son cheminement vers une économie libérale. L'État exerce cependant sur le développement économique un

contrôle beaucoup plus grand que celui de la République tchèque, ce qui complique la réforme de l'économie. Bien qu'il ait réussi à améliorer quelque peu la situation de l'environnement, le gouvernement a laissé les questions écologiques à l'arrière-plan étant donné la difficile situation économique actuelle. Des difficultés liées à la balance des paiements ont entraîné une dévaluation de la devise l'automne dernier, et le chômage est de près de 30 % dans certaines régions. L'inflation a atteint 10 % en 1999, et la balance commerciale accuse un déficit de plus en plus marqué en raison de la croissance des importations et du déclin des exportations. Ces facteurs ont soulevé la crainte d'un marché instable et les investisseurs étrangers hésitent maintenant à pénétrer le marché slovaque.

Tout comme la République tchèque, la République slovaque subit les problèmes écologiques hérités du régime communiste. Le gouvernement slovaque a cependant mis sur pied, en 1993, une politique environnementale — la stratégie, les principes et les priorités de la politique environnementale du gouvernement — ainsi qu'un programme d'action national pour l'environnement. Le ministère de l'Environnement a également créé le Bureau de l'inspection de l'environnement, qui délivre les permis, recommande les projets au Fonds d'État pour l'environnement et applique les règlements environnementaux. Le Bureau de l'inspection a aussi établi un certain nombre de taxes — dont les taux varient —, de droits et d'amendes pour dissuader les pollueurs. Les mesures d'exécution, cependant, sont minimes, car nombre de ceux qui violent la loi sont soit des industries lourdes qui appartiennent à l'État, soit des entreprises privées dont les propriétaires n'ont pas les moyens de régler les amendes.

La lenteur du processus de privatisation n'a pas manqué d'influer sur l'environnement. En particulier, une fois que le gouvernement a identifié une usine à privatiser, il cesse d'investir dans l'amélioration de l'environnement à l'usine et ignore souvent ses propres engagements dans ce domaine.

Adhésion à l'Union européenne

La République slovaque occupe la position la plus désastreuse au regard des exigences de l'UE. Le ministère slovaque de l'Environnement a demandé, le 13 juin 2000, un soutien financier supplémentaire en prévision de l'adhésion, le 1er janvier 2004. Il devra adopter quelque 300 directives européennes sur l'environnement d'ici là. Selon le ministère de l'Environnement, il faudra plus de 4 milliards de dollars pour construire les infrastructures environnementales nécessaires; on ne sait toutefois pas qui financera une telle entreprise.

Le gouvernement slovaque a préparé un programme législatif ambitieux devant accélérer l'harmonisation avec l'*acquis*, mais sa lenteur à adopter une nouvelle loi relative aux déchets et à modifier sa loi sur la protection de l'air lui a valu des critiques. Il lui reste encore à intégrer les aspects écologiques à tous les secteurs de politique et à mettre sur pied des plans de financement pour garantir la mise en œuvre de l'*acquis*.

Il doit diriger ses efforts, en particulier vers la transposition du cadre législatif aux domaines de l'eau, de l'air, des déchets et de la protection contre les radiations, et renforcer les institutions afin de mettre en œuvre la législation correctement et efficacement. Voici quelques enjeux auxquels le domaine de l'environnement doit faire face en République slovaque :

- Aucune mesure n'a été prise dans le secteur de l'eau et il reste à mettre en œuvre toutes les lois applicables.

- Le gouvernement a harmonisé dans une certaine mesure la législation cadre sur la gestion des déchets. Il a commencé à mettre en œuvre des programmes de prévention du gaspillage, de recyclage et de réduction de l'enfouissement, mais il lui reste à réglementer l'enfouissement des déchets. En outre, il n'a pas encore mis en place de lois sur les flux de déchets, comme les piles ou les emballages.

- Le secteur de la qualité de l'air a marqué un progrès considérable. Deux lois sont entrées en vigueur au début de 1999 afin d'appliquer la législation de l'UE sur la réduction de certaines émissions. Le gouvernement a également voté une loi autorisant la perception de taxes sur la pollution de l'environnement. En 1999, la République slovaque ratifiait également la dernière modification apportée au Protocole de Montréal et adoptait un décret pour la mise en œuvre de la Loi sur la protection de la couche d'ozone.

- Les domaines de la pollution par le bruit, du contrôle de la pollution industrielle et de la gestion du risque n'ont connu aucune amélioration.

Traitement de l'eau et des eaux usées

Les problèmes touchant l'eau et les eaux usées en République slovaque correspondent à peu près à ceux de la République tchèque et des autres pays de l'Europe centrale et de l'Est. La qualité de l'eau est mauvaise alors que l'industrie lourde engendre la majeure partie de la pollution; de fait, des groupes industriels continuent de déverser des eaux usées non traitées dans les rivières. Les municipalités déversent elles aussi souvent des eaux usées non traitées ou insuffisamment traitées, car le pays ne compte pas suffisamment de stations de traitement des eaux d'égout. La politique nationale sur l'environnement a inscrit en priorité l'accès à un approvisionnement suffisant en eau potable et la réduction de la pollution de l'eau. Elle s'est fixé des objectifs de réduction de 50 % de la pollution de l'eau d'ici 2010 et d'augmentation de 60 % de la quantité d'eau traitée.

La République slovaque n'est pas en mesure de traiter toutes les eaux usées qu'elle produit, mais environ 95 % des eaux usées font du moins l'objet d'un traitement partiel. Pour ce faire, les stations en place fonctionnent au-dessus de leur capacité, ce qui

entraîne souvent un déversement des eaux usées non traitées ne respectant pas les normes environnementales.

Tableau 12. Ensemble des équipements de traitement de l'eau et des eaux usées : application de mesures techniques au marché slovaque, 1999

Mesure	Évaluation	Tendance
Taille du marché (1999)	467 millions $	C
Taux de croissance annuelle du marché (1999)	4,3 %	C
Taux de croissance annuelle composé (1999-2006)	5,7 %	
Fourchette de prix de l'équipement de traitement de l'eau	7 500 $ à 300 000 $	S
Fourchette de prix de l'équipement de traitement des eaux usées	7 500 $ à 1,2 million $	S
Population reliée au réseau d'aqueduc principal	83,3 %	C
Population reliée au réseau d'assainissement principal	55,3 %	C
Population reliée au système de traitement biologique	48,7%	C
Taux de renouvellement (durée de vie d'une unité)	10 à 15 ans	S
Concentration du marché*	20 %	C
Nombre de concurrents (1999)	36813	C
Nombre de stations de traitement de l'eau	2187	C
Nombre de stations d'épuration des eaux usées	375	C
Valeur prévue du marché (en 2006)	688 millions $	C

Tendance : C - croissante; D –décroissante; S – stable.
* Pourcentage du marché que contrôlent les trois principaux concurrents en 1999.
Source : Frost & Sullivan Inc. *European Central and Eastern European Water and Wastewater Treatment*, le 17 avril 2000.

Les principaux utilisateurs d'équipement de traitement de l'eau sont les municipalités (qui représentaient 72 % des dépenses relatives au traitement de l'eau en 1999) et l'industrie (28 %). La proportion des utilisateurs est à peu près la même pour le traitement des eaux usées, c'est-à-dire 77 % et 23 % respectivement. La part des municipalités devrait augmenter en raison des efforts que celles-ci déploient pour respecter les directives de l'UE sur les eaux résiduaires urbaines et l'eau potable. Cette tendance coïncide avec un ralentissement de la production industrielle et, par conséquent, une réduction de la demande d'équipement de traitement de l'eau. Ses utilisateurs principaux sont les industries chimiques et pétrochimiques, les alumineries et les aciéries ainsi que les fabricants de ciment et de papier.

Le marché slovaque, perturbé financièrement, accorde une grande importance à la tarification. Le manque de ressources financières du pays explique le fait que les prix

— même sur les importations — soient un peu plus faibles que dans les autres pays de l'Europe centrale et de l'Est. La vive concurrence a entraîné une diminution du prix de l'équipement et des technologies en usage ainsi qu'un début de stabilisation du prix des nouvelles technologies.

Le marché slovaque de l'équipement de traitement de l'eau et des eaux usées est alimenté par la transformation de l'économie, les tentatives de rapprochement des normes législatives énoncées dans l'*acquis* et le recours à des mesures d'exécution comme les taxes, les droits et les amendes, pour encourager la responsabilité de l'industrie vis-à-vis de l'environnement.

Les principales limites de ce sous-secteur sont l'incertitude économique, l'inapplication des lois, le ralentissement de la production industrielle, le déclin des investissements dans le secteur de l'environnement et le plus grand attrait qu'exercent les pays avoisinants, en particulier la République tchèque, sur les investisseurs étrangers.

Traitement des déchets solides

Le ministère de l'Environnement de la République slovaque a rédigé le Programme de gestion des déchets en 1993. Le Programme énonce des objectifs pour 1996, 2000 et 2005. Il prévoit des programmes de gestion des déchets accompagnés d'échéanciers et déterminés en fonction des diverses industries et de chaque région. Les objectifs comprennent la construction d'un plus grand nombre d'incinérateurs à déchets, le renforcement d'un programme visant le compostage des déchets biologiques et l'augmentation du recyclage des matières réutilisables.

La croissance du marché devrait s'accélérer. Pour les services de déchets urbains, on prévoit des revenus de 76 millions de dollars en 2000 — soit une hausse de 8 % par rapport à 1999 — et de 122 millions de dollars en 2005 — soit une augmentation de 16,6 %. Cependant, les entreprises canadiennes qui tenteront d'entrer sur le marché seront désavantagées face à leurs rivales d'Europe de l'Ouest qui y sont déjà établies.

Tableau 13. Ensemble du marché des services de gestion des déchets urbains : application de mesures techniques au marché slovaque, 1999

Mesure	Évaluation	Tendance
Valeur du marché	68 millions $	D
Taille du marché (tonnes)	1,78 million	C
Taux de croissance annuelle du marché (1998)	0,1 %	C
Taux de croissance annuelle composé (1998-2005)	8,6 %	
Prix moyen de la collecte des déchets	15 $/tonne	C
Prix moyen du traitement biologique	38 $/tonne	S
Prix moyen du traitement thermique	45 $/tonne	C
Prix moyen de l'enfouissement	36 $/tonne	S
Concentration du marché*	17,8 %	C
Nombre de concurrents (1998)	560	D
Niveau de privatisation	20 %	C
Nombre de stations de traitement	544	D
Population bénéficiant d'une collecte publique périodique	60 %	C
Valeur prévue du marché (en 2006)	122 millions $	C

Tendance : C – croissant; D – décroissant; S – stable.
* Pourcentage du marché que contrôlent les trois principaux concurrents en 1998.
Source : Frost & Sullivan Inc. *Central and Eastern European Municipal Waste Management Services Markets – Poland, Czech Republic, Hungarian, Slovakia and Slovenia*, août 1999.

Tableau 14. Ensemble du marché des services de gestion des déchets urbains : prévision des revenus pour la République tchèque, 1995-2005

Année	Revenu (en millions de dollars)	Croissance du revenu (%)	Année	Revenu (en millions de dollars)	Croissance du revenu (%)
1995	65	—	**2000**	76	8
1996	67	1.7	**2001**	80	5.7
1997	190	5.8	**2002**	86	7.2
1998	68	3.3	**2003**	94	8.8
1999	70	-0.1	**2004**	105	12
			2005	122	16.6

Nota : Tous les chiffres sont arrondis.
Source : Frost & Sullivan Inc. *Central and Eastern European Municipal Waste Management Services Markets – Poland, Czech Republic, Hungarian, Slovakia and Slovenia*, août 1999.

Le nombre de sites d'enfouissement diminue avec la fermeture accélérée des sites qui ne répondent pas aux normes environnementales. À l'heure actuelle, presque 70 % des déchets urbains sont enfouis sans traitement préalable. Cependant, la production de déchets augmente parallèlement à l'accroissement de la population slovaque. Des solutions de rechange à l'enfouissement seront nécessaires si la République slovaque veut respecter les conditions qu'énonce l'*acquis*. Le pays possède déjà deux incinérateurs à déchets et prévoit en ouvrir un autre (l'échéancier n'a pas cependant été rendu public). Le prix moyen de la collecte des déchets est de 15 $ la tonne; le prix de l'incinération est d'environ 45 $ la tonne. On s'attend à ce que le prix de l'enfouissement augmente pour financer la modernisation des sites et encourager l'utilisation d'autres moyens d'évacuer les déchets. La compression est la technologie la plus couramment utilisée pour traiter les déchets solides; dans le cas des déchets liquides, la cimentation et l'incinération sont courants.

Bien que la République slovaque ne soit pas en mesure de gérer ses propres déchets, elle en importe une quantité considérable des pays avoisinants pour réaliser des profits financiers. Davantage d'investissements dans la gestion des déchets sont nécessaires pour permettre à la République slovaque de traiter les déchets plus efficacement. Le Bureau slovaque de surveillance nucléaire a approuvé l'essai d'un centre national de stockage de déchets de faible et moyenne activité en novembre 1999. Ce centre traitera les déchets qui proviennent des deux centrales nucléaires du pays, de même que d'instituts de recherche, de laboratoires et d'hôpitaux slovaques.

La République slovaque recycle moins de 2 % des déchets. Cependant, les villes et les municipalités doivent maintenant mettre en œuvre des programmes de collecte sélective, ce qui contribue à l'ugmentation des activités de recyclage. Le pays intensifie lentement ses efforts de recyclage et détourne progressivement les déchets des sites d'enfouissement — en 1997, les sites d'enfouissement ont accueilli 19 % moins de déchets que l'année précédente. Par exemple, en 1997, la République slovaque a réutilisé 187 100 tonnes de rebuts de papier, dont 71 500 tonnes provenaient de l'étranger et 115 600 tonnes, du pays.

Tableau 15. Ensemble du marché des services de gestion des déchets urbains : pourcentage des déchets selon la méthode de traitement ou d'élimination en République slovaque, 1999

Mécanisme	Pourcentage	Tendance
Biologique	3.5	À la hausse
Recyclage	2	À la hausse
Thermique	8.5	À la hausse
Enfouissement	68.9	À la baisse
Autres	17.1	Stable
Total	100	

Source : Frost & Sullivan Inc. *Central and Eastern European Municipal Waste Management Services Markets – Poland, Czech Republic, Hungarian, Slovakia and Slovenia*, août 1999.

Le marché slovaque des services de gestion des déchets urbains est alimenté par la mise en œuvre du Programme de gestion des déchets, l'aide financière de la BERD et la croissance démographique, qui entraînera la croissance de la production de déchets.

Les limites du marché sont la réduction de l'aide financière du Fonds d'État pour l'environnement, la dépendance vis-à-vis des sites d'enfouissement et le manque d'infrastructures pour la gestion des déchets.

Slovénie

Malgré les sérieux problèmes économiques que la Slovénie a connus dans les années 1980 à la suite de la dissolution de la Yougoslavie, elle est le pays le plus prospère d'Europe centrale et de l'Est et l'un de ceux dont les programmes de restructuration économique, industrielle et environnementale ont le mieux réussi. Le bilan du gouvernement slovène en matière de protection de l'environnement est impressionnant, et ce, depuis les années 1970 et la création d'un organisme chargé des questions environnementales.

Au moment de l'indépendance de la Slovénie en 1991, les préoccupations environnementales avaient changé, en raison notamment de l'accélération de la restructuration économique. La loi sur la protection de l'environnement a été adoptée en 1993 afin de répondre à ces changements et de prévoir des mesures concrètes pour protéger l'environnement, qui reposent notamment sur le principe du pollueur-payeur. Cette loi a été suivie de la mise en œuvre d'une série de taux d'imposition préférentiels et de sanctions en cas d'infraction à la loi.

Depuis l'indépendance, une grande partie de l'industrie lourde a été privatisée. Les propriétaires d'entreprises privées souhaitent satisfaire aux normes internationales afin

de pouvoir livrer concurrence à l'échelle internationale. De plus, le rendement financier des capitaux investis initialement dans la protection de l'environnement a favorisé les dépenses ultérieures dans ce secteur.

La solide infrastructure des transports en Slovénie attire les sociétés étrangères. Le pays est lié au reste de l'Europe par air, par terre et par mer. La Slovénie dispose d'un large réseau ferroviaire et d'installations portuaires de pointe au port de Koper, sur les côtes de l'Adriatique. Un système routier moderne devrait en outre être achevé en 2004.

L'économie slovène est axée sur les services et la fabrication, l'industrie représentant 32 % de la production intérieure. Il n'est pas certain que la Slovénie puisse maintenir sa stabilité économique. Les efforts de réforme structurelle stagnent et l'on estime que la croissance économique est liée à la qualité de la gestion économique. En conséquence, les préoccupations écologiques ne figurent plus aux premiers rangs des priorités du gouvernement central.

Adhésion à l'Union européenne

Le succès des mesures adoptées par la Slovénie pour protéger l'environnement, tel qu'elles sont énoncées dans l'*acquis*, varie d'un secteur à l'autre. Le degré de conformité est relativement élevé dans les secteurs de l'eau et de la gestion des déchets, alors que des efforts doivent être déployés rapidement si la Slovénie veut respecter ses propres échéanciers dans d'autres domaines, notamment ceux de la gestion des risques industriels et des produits chimiques.

La Slovénie a déjà réalisé d'importants progrès vers l'adoption d'un cadre législatif. La seule année 1998 a vu la ratification de 13 lois liées à la protection de l'eau, 3 lois sur la protection de l'air et 2 lois relatives à la gestion des déchets. Les instruments administratifs et financiers qui permettront la mise en œuvre de l'*acquis* ne sont toutefois pas encore en place. Le Programme d'action national pour l'environnement, adopté en septembre 1999, définit les stratégies et les objectifs en matière de protection de l'environnement et d'usage des ressources naturelles pour la prochaine décennie. Le secteur de l'environnement comporte entre autres les enjeux suivants :

- Aucun cadre législatif n'a été adopté relativement à la protection de l'eau, même si plusieurs lois régissent déjà les rejets d'eaux usées de certaines industries (p. ex. les industries agroalimentaires et des produits chimiques).

- Dans le domaine de la gestion de l'eau, des modifications à des lois existantes concernant l'importation, l'exportation et le transport des déchets ont été édictées, et l'on a adopté plusieurs règlements sur la gestion des déchets et des huiles usagées.

- Certaines lois relatives aux émissions des installations de chauffage ont été modifiées.

- La Slovénie a réglementé l'usage des composés organiques volatils et a adopté plusieurs lois relatives à la qualité et à la sécurité de la manutention des combustibles.

- La Loi sur les produits chimiques a été promulguée en 1999, mais n'est pas encore entrée en vigueur.

- La Slovénie a demandé à bénéficier d'une période de transition jusqu'au 31 décembre 2004 dans les domaines de la qualité des combustibles et de la production de combustibles à haute teneur en sulfure, en plomb et en benzène. Les secteurs suivants ont également fait l'objet de demandes de périodes de transition : gestion des déchets (5 ans), eaux résiduaires urbaines (10 ans) et prévention et contrôle intégrés de la pollution (4 ans).

Traitement de l'eau et des eaux usées

La protection de l'eau a été l'une des premières questions liées à l'environnement sur lesquelles la Slovénie s'est penchée. La Loi sur la protection de l'eau a été promulguée en 1975, mais a depuis fait l'objet de plusieurs modifications. On s'attend par ailleurs à ce que les directives de l'UE sur les eaux résiduaires urbaines et l'eau potable stimulent le marché slovène de l'équipement de traitement de l'eau et des eaux usées.

Ce marché est de taille relativement réduite, mais tend à s'élargir. Les entreprises qui désirent en conquérir une part devraient avant tout s'efforcer d'établir des prix concurrentiels. Les prix du marché sont parmi les plus bas des pays de l'Europe centrale et de l'Est, principalement en raison des ressources très limitées auxquelles les clients ont accès.

La privatisation du secteur des services publics est en cours et l'on s'attend au renforcement des normes relatives à la gestion de l'eau et des eaux usées. Un tel resserrement des normes devrait mener à une demande accrue de matériel compatible avec les systèmes employés actuellement. La modernisation de l'équipement existant devrait également générer une forte activité. Les entreprises slovènes n'étant pas très avancées dans le domaine des technologies de l'eau et des eaux usées, elles doivent compter sur les sociétés étrangères pour le matériel plus perfectionné. Le marché n'est pas centré sur la technologie.

Tableau 16. Ensemble des équipements de traitement de l'eau et des eaux usées : application de mesures techniques au marché slovène, 1999

Mesure	Évaluation	Tendance
Taille du marché (1999)	163 millions $	C
Taux de croissance annuelle du marché (1999)	4,0 %	C
Taux de croissance annuelle composé (1999-2006)	5,7 %	
Fourchette de prix de l'équipement de traitement de l'eau	7 500 $ à 300 000 $	S
Fourchette de prix de l'équipement de traitement des eaux usées	7 500 $ à 1,2 million $	S
Population reliée au réseau d'aqueduc principal	88 %	C
Population reliée au réseau d'assainissement principal	44 %	C
Population reliée au système de traitement biologique	20 % à 30 %	C
Taux de renouvellement (durée de vie moyenne d'une unité)	10 à 15 ans	S
Concentration du marché*	25 %	D
Nombre de concurrents (1999)	36813	C
Nombre de stations de traitement d'eau	300	C
Nombre de stations d'épuration des eaux usées	60	C
Valeur prévue du marché (en 2006)	240 millions $	C

Tendance : C – croissant; D – décroissant; S – stable.
* Pourcentage du marché que contrôlent les trois principaux concurrents en 1999.
Source : Frost & Sullivan Inc. *European Central and Eastern European Water and Wastewater Treatment*, le 17 avril 2000.

Le marché de l'équipement de traitement de l'eau connaît une croissance variant de 3,4 %, en 1997, à un taux prévu de 5,6 %, en 2003. Le taux de raccordement au réseau d'aqueduc principal est relativement faible et les fuites constituent un problème majeur. De fait, les taux de fuite atteignent souvent 40 % (43,6 % en 1997).

Le traitement des eaux usées est un secteur qui suscite des inquiétudes en Slovénie. De grandes quantités d'eaux résiduaires urbaines et industrielles non traitées continuent d'être rejetées dans les lacs et les rivières. La pollution causée par les eaux usées a diminué au cours des 5 dernières années, en raison principalement d'une baisse de la pollution industrielle. Les installations actuelles de gestion des eaux usées n'ont pas la capacité de traiter les eaux résiduaires urbaines à l'échelle du pays, et seulement 44 % de la population est présentement raccordée au réseau d'aqueduc principal.

Les municipalités et les collectivités représentent 65 % du marché de l'équipement de traitement de l'eau et 70 % de celui du matériel de traitement des eaux usées. Le reste du marché est du domaine de l'industrie. Le secteur public domine également le

marché de l'équipement de traitement des déchets solides urbains, dont seulement 10 % est entre les mains du secteur privé.

Le marché slovène de l'équipement de traitement de l'eau et des eaux usées est avant tout alimenté par les changements apportés au droit national, l'établissement de liens commerciaux avec l'Europe centrale et de l'Est et l'Union européenne, l'emplacement stratégique du pays, le niveau de développement de l'infrastructure et l'introduction d'un système de sanctions et d'incitatifs fiscaux.

Au nombre des principales limitations du marché, mentionnons les complications dérivant des réformes économiques, le manque de fonds et l'application peu rigoureuse des lois sur l'environnement.

Traitement des déchets solides

Le marché slovène du traitement des déchets solides est de taille limitée; seulement 900 000 tonnes de déchets sont produites chaque année. Malgré cela, le gouvernement s'est engagé à améliorer l'infrastructure de gestion des déchets. Les règles relatives à l'élimination des déchets, adoptées au début de 2000, énoncent les exigences relatives au traitement des déchets et à leur élimination, ainsi que les conditions et les mesures touchant la planification, la construction, le fonctionnement et la fermeture des sites d'enfouissement.

Le règlement sur la gestion des déchets, adopté en décembre 1998, stipule les conditions relatives à la collecte, au transport, au traitement et à la récupération des déchets. Il classe les déchets en plusieurs catégories et énumère divers types de déchets dangereux et le traitement dont ils doivent faire l'objet.

Le Programme d'action national pour l'environnement définit les objectifs et les stratégies à suivre pour la protection de l'environnement et l'usage des ressources naturelles de 1993 à 2003. Il prévoit en outre des fonds pour améliorer l'infrastructure de gestion des déchets. Une somme de 1,3 million de dollars devrait notamment être consacrée à la protection de l'eau et à la gestion des déchets.

La Slovénie a adopté une stratégie de gestion des déchets en 1996. Cette étude, qui passe en revue les stratégies visant au respect des normes de l'UE relatives aux déchets solides, devrait renforcer le cadre établi pour la gestion des déchets.
Les programmes sur l'environnement sont généralement financés par le gouvernement central et par un système d'amendes et de permis auquel sont soumises les activités environnementales. Les investissements du gouvernement dans ces programmes sont pourtant en déclin et se situent à un niveau très inférieur à la moyenne de l'UE. La situation est telle que les fonds ne permettent même pas de respecter les exigences prescrites par le gouvernement lui-même.

Tableau 17. Ensemble du marché des services de gestion des déchets urbains : application de mesures techniques au marché slovène, 1999

Mesure	Évaluation	Tendance
Valeur du marché	30 millions $	C
Taille du marché (tonnes)	0,9 million	C
Taux de croissance annuelle du marché (1998)	2,7 %	C
Taux de croissance annuelle composé (1998-2005)	15,9 %	
Prix moyen de la collecte des déchets	n.d.	
Prix moyen du traitement biologique (par tonne)	n.d.	
Prix moyen du traitement thermique (par tonne)	n.d.	
Prix moyen de l'enfouissement (par tonne)	n.d.	
Concentration du marché*	10 %	C
Nombre de concurrents (1998)	300 à 450	D
Niveau de privatisation	10 %	C
Nombre de stations de traitement	64	S
Population bénéficiant d'une collecte publique périodique	75 %	C
Valeur prévue du marché (en 2006)	82 millions $	C

Tendance : C – croissante; D – décroissante; S – stable.
* Pourcentage du marché que contrôlent les trois principaux concurrents en 1998.
Source : Frost & Sullivan Inc. *Central and Eastern European Municipal Waste Management Services Markets – Poland, Czech Republic, Hungarian, Slovakia and Slovenia*, août 1999.

Tableau 18. Ensemble du marché des services de gestion des déchets urbains : prévision des revenus pour la Slovénie, 1995-2005

Année	Revenu (en millions de dollars)	Croissance du revenu (%)	Année	Revenu (en millions de dollars)	Croissance du revenu (%)
1995	28	—	**2000**	33	8.2
1996	28	1.3	**2001**	37	12.1
1997	28	1.7	**2002**	43	16.3
1998	30	2.7	**2003**	55	21.6
1999	31	5.2	**2004**	65	24.8
			2005	82	24.7

Nota : Tous les chiffres sont arrondis.
Source : Frost & Sullivan Inc. *Central and Eastern European Municipal Waste Management Services Markets – Poland, Czech Republic, Hungarian, Slovakia and Slovenia*, août 1999.

La Slovénie tente de réduire sa dépendance vis-à-vis des sites d'enfouissement et de miser davantage sur la récupération et le traitement des déchets solides. Les sites d'enfouissement existants devraient atteindre leur capacité maximale d'ici 2005, et le gouvernement pense atténuer les effets de la situation en construisant 44 usines de compostage et 2 incinérateurs de déchets. Il faudra construire d'autres sites d'enfouissement, mais l'opinion publique n'est pas favorable à l'idée de les voir implanter près de localités. Le fait que les citoyens ne veulent pas de telles installations dans leur voisinage constitue le problème principal lié à l'aménagement d'installations régionales de traitement.

Les volumes de déchets augmentent parallèlement à l'amélioration du niveau de vie des Slovènes. À mesure que le système économique s'occidentalise, le nombre de véhicules en fin de vie et de produits électroniques ainsi que le volume d'emballage pour aliments s'accroît. Le gouvernement prépare actuellement une loi sur l'emballage et les déchets connexes; on s'attend à ce qu'elle entre en vigueur cette année. Elle sera axée sur l'aménagement de centres de recyclage régionaux. La demande d'équipement de recyclage et de séparation continuera d'augmenter.

Tableau 19. Ensemble du marché des services de gestion des déchets urbains : pourcentage des déchets selon la méthode de traitement ou d'élimination en Slovénie, 1999

Mécanisme	Pourcentage	Tendance
Biologique	8	À la hausse
Recyclage	2	À la hausse
Thermique	–	
Enfouissement	90	Stable
Autres	–	
Total	100	

Source : Frost & Sullivan Inc. *Central and Eastern European Municipal Waste Management Services Markets – Poland, Czech Republic, Hungarian, Slovakia and Slovenia*, août 1999.

Le marché de l'équipement de gestion des déchets urbains est avant tout alimenté par l'accroissement du volume de déchets, l'adhésion à l'UE, l'adoption de règles sur l'élimination des déchets et de la nouvelle stratégie de gestion des déchets, ainsi que le Programme d'action national pour l'environnement de la Slovénie.

Au nombre des principales limitations du marché, mentionnons le fait que les citoyens ne veulent pas de sites d'enfouissement dans leur voisinage, la faiblesse du financement public ainsi que le manque d'installations de recyclage et de compostage.

CONCURRENCE

Compétences locales et concurrence internationale

République tchèque : Les entreprises locales ont saturé le marché tchèque du matériel peu perfectionné, comme les filtres-presses, les réservoirs et les pompes. Elles dépendent par contre des sociétés étrangères pour les nouvelles technologies et les techniques de remplacement.

Les importations représentent de 15 % à 20 % du marché total de l'équipement de traitement des eaux usées. Les entreprises allemandes sont les principaux fournisseurs étrangers, leur apport représentant 29 % des importations en République tchèque. Les autres grands fournisseurs viennent d'Autriche, du Danemark, de la Belgique, de la Suède, de l'Italie et de la France.

Hongrie : Les importations constituent de 75 % à 80 % du marché total de l'équipement de traitement des eaux usées. Les principaux fournisseurs et investisseurs étrangers sont des entreprises allemandes, autrichiennes et françaises du secteur de l'environnement.

République slovaque : La République slovaque a tendance à s'éloigner des technologies et services étrangers en raison de la méfiance vis-à-vis des sociétés étrangères, éveillée en partie par des expériences négatives. Nombreuses sont les entreprises étrangères qui ne prennent pas le temps de comprendre la situation particulière du marché et qui appliquent des solutions ne correspondant pas aux besoins de la République slovaque. On estime que les entreprises étrangères ne consultent pas les Slovaques au cours des projets. En outre, on a constaté que certaines sociétés étrangères favorisaient les industries « sales » en République slovaque. Dans un cas précis, la République slovaque aurait subi des pressions pour accepter l'importation de déchets dangereux en échange de fonds pour la construction d'un incinérateur de déchets.

Les entreprises qui connaissent le marché et qui sont prêtes à démontrer qu'elles agissent au mieux des intérêts de la République slovaque auront le plus de chance de réussir sur ce marché, qui est actuellement dominé par les fournisseurs d'Europe de l'Ouest (en particulier les Allemands, les Autrichiens et les Français), des États-Unis et du Canada.

Slovénie : De nombreuses entreprises locales ne peuvent fournir un large éventail d'équipement et de services de traitement de l'eau et des eaux usées, ce qui limite leurs efforts face aux entreprises étrangères qui dominent le marché. Les entreprises locales détiennent seulement 32 % du marché total. La Slovénie dépend des entreprises étrangères pour les technologies plus perfectionnées.

Les sociétés de l'Europe de l'Ouest représentent la majorité du marché de l'eau et des eaux usées (52 %). En revanche, dans le secteur de la gestion des déchets urbains, la pénétration étrangère est limitée, ce qui s'explique principalement par la petite taille du marché.

Position du Canada

Avantage concurrentiel attribuable aux politiques et aux initiatives du gouvernement du Canada

Programme de développement des marchés étrangers

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) aide les sociétés canadiennes à percer sur de nouveaux marchés par le partage des coûts des activités qu'elles ne pourraient ou ne voudraient pas engager seules, ce qui permet de réduire les risques liés à l'entrée sur un marché étranger. Les activités et frais admissibles sont : les visites du marché cible, la participation à des foires commerciales, l'accueil d'acheteurs étrangers, la mise à l'essai de produits en vue de l'attribution de certificats, les frais juridiques liés aux accords de commercialisation à l'étranger, les frais de transport de stagiaires étrangers à des fins de formation, les frais de démonstration de produits et de production de matériel publicitaire ainsi que d'autres coûts associés à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement du marché. Les coûts des activités admissibles doivent faire l'objet d'une approbation préalable et sont partagés à 50 %. La contribution remboursable du PDME varie entre 5 000 $ et 50 000 $. On accorde la préférence aux entreprises qui comptent moins de 100 employés (dans le secteur de la fabrication) ou moins de 50 employés (dans le secteur des services) ou dont le chiffre d'affaires annuel se situe entre 250 000 $ et 10 millions de dollars. Les autres éléments du PDME ont trait à la préparation de soumissions dans le cadre d'appels d'offres pour des projets d'immobilisation internationaux et aux activités de commercialisation à l'étranger organisées par des associations commerciales pour leurs membres. Pour plus de renseignements, visiter le site Web http://www.infoexport.gc.ca/pemd-f.asp ou composer le 1 888 811-1119.

Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers

Les entreprises canadiennes qui n'ont jamais exporté en Europe peuvent obtenir de l'aide dans le cadre du programme Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers (NEXOS). Ce programme permet aux gens d'affaires d'apprendre les rudiments de l'exportation, d'obtenir des renseignements pratiques et d'acquérir une expérience directe des marchés européens. Pour plus de renseignements sur NEXOS, communiquer avec la Section pour l'expansion du commerce en Europe (RENF) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) ou visiter le site Web http://www.infoexport.gc.ca/nexos-f.asp.

Mesures d'action précoce en matière de technologie

Les Mesures d'action précoce en matière de technologie ont été adoptées dans le cadre du Fonds d'action sur les changements climatiques du Canada pour offrir un soutien supplémentaire aux programmes fédéraux de financement de projets technologiques visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale et internationale, tout en soutenant le développement économique et social. Les projets admissibles devront faire preuve d'innovation dans différents secteurs industriels, dont ceux des transports, de l'énergie et de l'agriculture, et se situer dans les trois domaines suivants :

- travail avec l'industrie canadienne pour la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre;
- soutien de la mise en oeuvre de technologies de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la communauté;
- transfert de technologies canadiennes de réduction des émissions de gaz à d'autres pays, notamment des pays en développement.

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, les Mesures d'action précoce en matière de technologie viseront en priorité les projets qui bénéficient d'un partenariat privé majeur de la part de plusieurs parties intéressées comme le secteur privé, des provinces et des municipalités. Les projets proposés dans le cadre de cette initiative doivent être approuvés en vertu des programmes actuels d'avancement technologique du gouvernement fédéral.

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) offre des services de financement et d'assurance aux exportateurs canadiens. Elle peut également offrir de l'assurance pour les transactions plus importantes régies par les modalités établies par l'acheteur. La SEE privilégie la formule des lettres de crédit ou celle des crédits ou garanties bancaires. L'approbation du financement est étudiée en fonction de chaque cas.

Corporation commerciale canadienne

La Corporation commerciale canadienne (CCC) offre aux entreprises canadiennes un accès au financement et de meilleures modalités de paiement dans le cadre du Programme de paiements progressifs (PPP). Le concept du PPP a été élaboré sous la forme d'un partenariat entre les grandes institutions financières canadiennes et la CCC. Il permet à la banque de l'exportateur d'ouvrir une marge de crédit à l'avantage de ce dernier en se fondant sur l'approbation du projet par la CCC et sur la capacité de l'exportateur à exécuter le contrat conclu. La CCC agira également à titre

d'entrepreneur principal des petites et moyennes entreprises canadiennes en vue d'accroître leur crédibilité et leur avantage concurrentiel.

WIN Exports

Les exportateurs peuvent s'enregistrer dans WIN Exports, la banque de données sur les exportateurs canadiens et leurs compétences. Les délégués commerciaux en poste aux quatre coins du monde et les partenaires commerciaux d'Équipe Canada utilisent WIN Exports pour jumeler des fournisseurs canadiens à des occasions d'affaires internationales et partager des renseignements au sujet de manifestations commerciales. Pour vous inscrire ou pour obtenir plus de renseignements, visitez le site Web http://www.infoexport.gc.ca/winexports ou composer le 1 888 811-1119.

Bureau canadien d'échange de technologies sur l'environnement

Le Bureau canadien d'échange de technologies sur l'environnement (BCETE) aide les organismes publics et les entreprises du monde entier à établir des liens avec leurs homologues canadiens en vue d'étendre leurs propres ressources technologiques et de contribuer au développement durable dans le monde. Le BCETE estime que la meilleure façon d'assurer des avantages environnementaux à long terme pour tous les pays est d'établir un partenariat entre les organismes des secteurs public et privé afin qu'ils travaillent à la réalisation de buts communs. Le BCETE se concentre principalement sur l'échange technologique comme moyen de renforcer la coopération nationale et internationale ainsi que les réseaux d'entreprises. À cette fin, il tient un répertoire des ressources technologiques canadiennes dans des domaines tels que l'eau potable, les eaux usées, la gestion des bassins hydrographiques, les déchets solides et les déchets dangereux, la décontamination des sols, la réduction des gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, les évaluations environnementales et la géomatique. Ce répertoire permet au BCETE de jumeler les besoins et les ressources de pays étrangers à des ressources canadiennes des secteurs public et privé ainsi que de faciliter l'élaboration d'accords mutuellement profitables. Le BCETE reconnaît la priorité accordée à la protection de l'environnement, au développement durable et au changement climatique par un grand nombre de pays. Dans ce contexte, il vise à appuyer la contribution que les organismes et les sociétés canadiennes du secteur de l'environnement désirent apporter aux projets environnementaux internationaux, soit par l'intermédiaire d'échanges bilatéraux ou par la coopération avec des institutions internationales.

Agence canadienne de développement international

Programme Renaissance Europe de l'Est

Le programme Renaissance Europe de l'Est (REE) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) aide les entreprises canadiennes à former des coentreprises en Europe de l'Est. Ce programme répond aux initiatives prises par les entreprises canadiennes qui désirent investir en Europe de l'Est par l'intermédiaire de coentreprises ou d'investissements directs. Il soutient la réalisation d'études de viabilité qui peuvent conduire à la création de coentreprises ainsi que les activités de formation du personnel spécifiquement adaptées à la coentreprise nouvellement créée.

Programme de création de partenariats commerciaux

Financé par l'ACDI, le Programme de création de partenariats commerciaux a pour but d'aider les entreprises canadiennes intéressées à étendre leurs activités aux pays de l'Europe centrale et de l'Est. Ce programme facilite la localisation d'entreprises qui souhaitent faire affaire avec des sociétés semblables au Canada.

Programme Partenariats pour l'avenir

Le Programme Partenariats pour l'avenir a été lancé par l'ACDI en janvier 1999 en vue d'offrir des subventions de voyage tant aux Canadiens qui veulent se rendre en Europe centrale et de l'Est qu'aux ressortissants de ces pays qui viennent au Canada dans le but d'établir des liens avec des intervenants européens et canadiens respectivement. Les entreprises, les ONG, les professionnels et les universitaires peuvent demander des subventions de voyage (tarif aérien international seulement) pour participer à des activités telles que des ateliers, des échanges entre professionnels et des visites d'études.

Partenariat technologique Canada

L'initiative Partenariat technologique Canada d'Industrie Canada est un fonds de prêts à l'investissement de 250 millions de dollars créé pour faciliter la mise au point et l'exportation éventuelle de produits de pointe. Les prêts à l'investissement doivent être remboursés intégralement et visent à faire entrer sur le marché des produits au potentiel intéressant. Le programme soutient les secteurs suivants des bio-industries : la thérapeutique (y compris les essais cliniques de phase 1 et 2), les diagnostics, (dont les essais cliniques de phase 1 et 2), l'agroalimentaire, l'aquaculture et la biorestauration Pour plus de renseignements, communiquer avec Partenariat technologique Canada, au 1 800 266-7531, ou consulter le site Web : http://tpc.ic.gc.ca.

Programme de vérification des technologies environnementales

Environnement Canada a instauré le Programme de vérification des technologies environnementales (VTE) afin de garantir aux utilisateurs l'efficacité et la fiabilité de la technologie canadienne. Ce programme rassemble et publie des données crédibles et indépendantes sur le rendement de technologies canadiennes particulières. Un tel service peut inciter le personnel chargé du respect des normes environnementales au sein des entreprises privées et des gouvernements étrangers à instaurer des technologies canadiennes ou à leur octroyer des permis.

Direction générale pour l'avancement des technologies environnementales et Brigade verte d'Environnement Canada

Gérée par la Direction générale pour l'avancement des technologies environnementales, la Brigade verte est composée de professionnels qui offrent un soutien aux entreprises canadiennes dans leur recherche de contrats et de projets sur les marchés étrangers. Elle peut aider les entreprises à conclure des ententes de partenariat, à mettre en place des équipes de soumissions et à élaborer des propositions.

Compendium Environnement Canada

Environnement Canada a publié en avril 1999 le *Compendium des prestataires d'aide à l'exportation et au financement pour l'industrie environnementale du Canada* pour aider les concepteurs de technologies à trouver des sources de financement ainsi que de l'assistance et des renseignements sur les marchés d'exportation. Le Compendium porte principalement sur les organismes du secteur privé qui fournissent des fonds ou qui facilitent l'exportation des technologies environnementales.

CLIENTS DU SECTEUR PRIVÉ

Les renseignements sur les contrats privés s'obtiennent essentiellement auprès de relations personnelles et professionnelles; aucune organisation ne se charge de recueillir ou de distribuer l'information relative aux occasions d'affaires.

CLIENTS DU SECTEUR PUBLIC

Règles relatives aux marchés publics

République tchèque : Conformément au droit tchèque, un appel d'offres doit être lancé pour tout approvisionnement projeté par une institution municipale ou gouvernementale, de même que lorsque le financement est alloué à partir d'un budget gouvernemental ou

municipal, des fonds de l'État ou encore d'une subvention ou d'un prêt accordé par une organisation internationale. Lorsque l'approvisionnement est financé par des fonds internationaux, l'appel d'offres doit être ouvert pendant 180 jours. Dans le contexte de la procédure d'appel d'offres, les coentreprises formées d'entreprises tchèques et étrangères sont considérées comme des initiatives étrangères et ne bénéficient pas du traitement préférentiel accordé aux sociétés tchèques participantes.

Hongrie : La loi sur les marchés publics, adoptée en 1995, impose le recours aux appels d'offres ouverts pour les marchés publics du gouvernement central et des administrations municipales dépassant 96 500 $ et pour les services dont le coût est supérieur à 47 500 $. Les appels d'offres sont annoncés chaque semaine dans la *Public Procurement Gazette*. Il est possible d'obtenir des renseignements préliminaires sur les projets à venir auprès des sociétés d'experts-conseils et de génie. En théorie, les entreprises nationales et étrangères ont les mêmes chances de se voir adjuger des marchés par les organismes publics. En pratique toutefois, les compagnies hongroises jouissent souvent d'un traitement préférentiel. Certains fournisseurs étrangers préfèrent que leur représentant local réponde aux appels d'offres publics en leur nom.

République slovaque : Le système actuel favorise les producteurs nationaux dans les appels d'offres publics. Les coentreprises formées d'entreprises slovaques et étrangères sont considérées comme des initiatives étrangères et ne bénéficient donc pas de traitement préférentiel au cours des procédures d'appel d'offres.

Slovénie : Depuis 1992, les marchés de l'État fédéral et des administrations municipales sont adjugés en régime de concurrence au moyen d'appels d'offres. Les procédures d'appel d'offres de la Slovénie, qui sont régies par la loi sur les marchés publics de 1995, sont conformes à celles de l'Union européenne et à d'autres normes internationales. Des avis sont publiés chaque semaine dans le *Journal officiel de la République de Slovénie*.

Le réseau European Procurement Information Network (EPIN) est un outil de développement commercial qui permet aux entreprises d'avoir accès à une base de données d'avis de contrats. La base de données d'EPIN renferme toutes les offres publiées dans le supplément quotidien du *Journal officiel des Communautés européennes*, à savoir tous les avis de Tenders Electronic Daily (TED). L'adresse du site Web de l'EPIN est la suivante : http://epin1.epin.ie/EPINN.htm

Initiatives financières régionales et internationales

Banque mondiale

La Banque mondiale aide les pays de l'Europe centrale et de l'Est à satisfaire les critères d'adhésion à l'Union européenne. Elle collabore aux efforts en vue d'accélérer la privatisation, de réduire la charge fiscale excessive et de promouvoir la réforme de la

sécurité sociale. Dans les pays les moins développés, la Banque contribue aux réformes fondamentales visant à inverser les tendances négatives en matière de croissance économique, à accroître les revenus et à réduire la pauvreté.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a été créée en 1991 pour aider les pays de l'Europe centrale et de l'Est ainsi que ceux de l'ancienne Union Soviétique à développer des économies de marché. Il s'agit d'une banque d'investissement publique à orientation commerciale. La BERD a pour mandat de favoriser la transition économique, de faire progresser le secteur privé et de protéger l'environnement. À la différence des autres institutions financières internationales qui opèrent principalement dans le secteur public, seulement 25 % des activités de la Banque aident à financer, par l'intermédiaire de prêts garantis par l'État, le développement d'infrastructures publiques axées sur des pratiques commerciales. Le reste des opérations de la BERD (75 %) se concentre sur le financement de projets du secteur privé.

Banque européenne d'investissement

La Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution financière étrangère la plus active en Europe centrale et de l'Est; elle offre des prêts à des conditions financières souvent plus favorables que celles du marché.

La BEI a accordé des prêts d'une valeur totale de plus de 3 millions de dollars à la République tchèque en vue de son adhésion à l'UE. Ces prêts ont servi à moderniser les télécommunications, à renforcer l'infrastructure, à rénover les réseaux d'assainissement et d'aqueduc ainsi qu'à réaliser des investissements dans le secteur du gaz et du pétrole. En juin 2000, la BEI a annoncé qu'elle apporterait 160 millions de dollars de plus sur 20 ans pour aider à financer plusieurs petits projets d'alimentation en eau et d'eaux usées aux quatre coins du pays.

Programme PHARE

Au cours de la dernière décennie, une grande partie des fonds environnementaux de l'UE ont été alloués par l'intermédiaire du programme PHARE. Ce dernier a été établi pour aider les pays de l'Europe centrale et de l'Est à adhérer à l'Union européenne. Ce programme se concentre sur les priorités préalables à l'adhésion découlant de l'adoption de l'*acquis*. Pendant la période 2000-2006, PHARE offrira du soutien dans deux secteurs principaux : le renforcement des capacités institutionnelles et l'investissement.

Instrument structurel de préadhésion

L'Instrument structurel de préadhésion (ISPA) de l'UE, qui devrait être en vigueur de 2000 à 2006, constitue une source importante de financement. Le budget de l'ISPA prévoit quelque 750 millions de dollars pour l'octroi de prêts à l'investissement destinés à la protection de l'environnement, tout spécialement dans les secteurs de la gestion de l'eau et des eaux usées. Pour accroître la transparence des initiatives et en faciliter la mise en œuvre, la Commission européenne se propose de financer des projets qui pourront, de par leur taille, avoir des répercussions significatives, plutôt que des programmes moins importants. Dans bien des cas, l'ISPA englobe le financement de la BEI et celui de la BERD. Par exemple, dans le cas du prêt de 85 millions de dollars accordé pour la station d'épuration des eaux usées à Brno, en République tchèque, 54 millions venaient de la BERD et 12 millions de PHARE, le reste procédant des fonds de l'ISPA.

Réglementation de la coordination

La Commission européenne a proposé de « réglementer la coordination » pour assurer une gestion cohérente des diverses formes d'aide de l'UE. Elle définira des conditions générales, touchant notamment le cofinancement, et des règlements régissant l'accumulation pour un même projet d'aides financières venant de différents organismes. Un comité consultatif sera établi pour veiller à la cohérence du financement par l'ISPA, les autres programmes de l'EU, la BEI et les institutions financières internationales.

LOGISTIQUE DU MARCHÉ

Circuits de distribution

En République tchèque, en République slovaque, en Hongrie et en Slovénie, il est recommandé de désigner un agent ou un distributeur local. Il apparaît en effet essentiel, en particulier pour les fournisseurs étrangers, de s'associer avec un partenaire local fiable afin de surmonter les obstacles culturels et linguistiques, d'assurer un service après-vente de qualité et d'adapter les produits et les services aux besoins et aux préférences du marché local. Dans la plupart des cas, les distributeurs et les agents établis dans les grands centres d'affaires des pays de l'Europe centrale et de l'Est sont bien placés pour commercialiser les produits à l'échelle nationale et en région. Sur le marché slovaque notamment, la méthode de premier choix pour la distribution des produits est de s'assurer l'aide d'un agent local. Il arrive que les agents puissent mettre les produits en marché non seulement à l'échelle locale, mais aussi dans le reste de la région. En République tchèque, par exemple, les agents locaux entretiennent généralement des contacts en République slovaque. Les entreprises canadiennes peuvent communiquer avec les ambassades du Canada en Hongrie ou en

République tchèque pour que ces dernières les aident à trouver un agent ou un distributeur fiable.

Coentreprises

On conseille de former des coentreprises et de recourir aux échanges de technologies pour accéder à un marché. Un agent ou un distributeur qui est en contact avec les principaux décideurs et qui connaît les pratiques commerciales locales peut s'avérer d'une valeur inestimable. Une présence locale sur le marché présente également un avantage certain, en particulier du point de vue de la prestation de l'assistance technique et du service après-vente.

Facteurs à considérer pour accéder au marché

Pratiques commerciales suggérées

Les exportateurs canadiens qui cherchent à percer sur les marchés de l'Europe centrale et de l'Est sont tenus d'acquérir de bonnes connaissances du milieu local des affaires et des préférences des consommateurs, si possible par l'établissement de relations professionnelles étroites avec des partenaires éventuels. Les entreprises canadiennes doivent toutefois être conscientes qu'elles pourraient subir des retards au cours de la mise en oeuvre et de l'approbation des projets lorsqu'elles se lancent dans des coentreprises avec des sociétés locales. Les exportateurs devraient veiller à ce que toutes les parties se mettent d'accord sur chacun des points liés aux ententes commerciales avant de s'engager dans une transaction. Avant de signer un contrat, il est également primordial de s'assurer les services d'un avocat qui connaît bien le marché.

Les exportateurs canadiens doivent tenir compte des préférences des clients de la région en matière d'achat (en particulier le prix, la qualité et les facilités de paiement) lorsqu'ils y commercialisent leurs produits et services. Il faut également envisager un moyen acceptable d'assurer le service après-vente.

Règlements en matière d'importation

République tchèque : Un droit de douane nominal de 2 % s'applique au matériel environnemental importé du Canada. Le matériel importé de l'UE et des pays signataires de l'Accord de libre-échange centre-européen n'est assujetti à aucun droit de douane. Les utilisateurs finaux doivent payer une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 22 % sur tous les produits importés, quelle que soit leur origine. Certains produits environnementaux, comme le biogaz, les produits de papier recyclé, les turbines hydrauliques, le matériel solaire, les petites stations d'épuration des eaux usées, les filtres à air et le matériel de surveillance des eaux et de la chaleur, bénéficient d'un taux de TVA préférentiel de 5 %.

Hongrie : Du point de vue des échanges commerciaux, la Hongrie est perçue comme un pays libéral. Les produits environnementaux n'y font l'objet d'aucune restriction ou barrière non tarifaire. La Hongrie adopte actuellement des normes internationales et veille à harmoniser son système commercial avec celui de l'Union européenne. Tous les produits sont assujettis à une TVA de 25 %.

Risques associés au crédit à l'exportation, restrictions imposées aux lettres de crédit et contrôle des devises

Il n'existe aucun contrôle des changes ni aucune restriction sur les lettres de crédit qui interdirait les importations de produits étrangers en République tchèque, en République slovaque, en Hongrie ou en Slovénie. Il arrive toutefois que les fonds ne soient pas suffisants pour payer les marchandises. Les fournisseurs canadiens devraient donc discuter en détail des plans de paiement avant d'exporter leurs produits vers les pays de l'Europe centrale et de l'Est.

Même si la plupart des entreprises de l'Europe centrale et de l'Est connaissent les lettres de crédit, elles les considèrent souvent comme un mode de paiement trop coûteux, en particulier pour les commandes de petite taille, et leur préfèrent d'autres solutions, telles que le paiement anticipé, intégral ou partiel avec solde versé à la livraison ou net dans 30 jours. Les importateurs sont cependant habitués à des modalités de paiement souples.

ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES

Événements	Organisateur
République tchèque	
ENVIBRNO Foire internationale de l'environnement Octobre 2001 (annuel) L'exposition des technologies et produits environnementaux la plus grande et la plus importante en Europe centrale et de l'Est.	BVV a.s. Brno, République tchèque Tél. : (420-5) 4115-2880 Téléc. : (420-5) 4115-2992 Courriel : envibrno@bvv.cz
AQUA-THERM PRAHA Foire internationale dans le domaine de la technologie environnementale et du chauffage Du 23 au 25 novembre 2000 (annuel) Praha Holesovice Exhibition Grounds	Progress Partners Advertising Opletalova 55 11121 Prague 1, République tchèque Tél. : (420-2) 2421-8403 Téléc. : (420-2) 2421-8312
Hongrie	
INDUSTRIA 2000 Exposition industrielle internationale Du 22 au 26 mai 2001 Hunagexpo Fair Grounds, Budapest	Hungexpo Ltd. Albertirsai ut 10 H-1441 Budapest, Hongrie Tél. : (36-1) 263-6369 Téléc. : (36-1) 263-6370 Internet : http://www.hungexpo.hu
KOMMUNALEXPO Exposition industrielle internationale Du 22 au 26 mai 2001 Hunagexpo Fair Grounds, Budapest	
CLEANEXPO Exposition industrielle internationale Du 22 au 26 mai 2001 Hunagexpo Fair Grounds, Budapest	

PRINCIPAUX CONTACTS ET SERVICES DE SOUTIEN

Contacts au gouvernement du Canada

Ambassade du Canada en République tchèque
(est également responsable de la République slovaque)
Mickiewiczova 6
12533 Prague, République tchèque
Tél. : (420-2) 7210-1800
Téléc. : (420-2) 7210-1894
Personne-ressource : Jitka Vrbova, délégué commercial
Courriel : jitka.vrbova@dfait-maeci.gc.ca
Internet : http://www.dfait-maeci.gc.ca/prague

Fonds canadien
Tél. : (420-2) 7210-1870
Téléc. : (420-2) 7210-1894
Personne-ressource : Martina Holíková, coordonnatrice
Courriel : martina.holikova@dfait-maeci.gc.ca

En République slovaque
Bureau de l'Ambassade du Canada
Misikova 28D
81100 Bratislava, République slovaque
Tél. : (421-7) 5244-2175/8
Téléc. : (421-7) 5249-9995

Ambassade du Canada en Hongrie
(est également responsable de la Slovénie)
Adresse civique :
Zugligeti ut 51-53
1121 Budapest, Hongrie
Adresse postale :
Budakeszi ut 32
1121 Budapest, Hongrie
Tél. : (36-1) 392-3360
Téléc. : (36-1) 392-3395
Personne-ressource :
Tamas Gyorffy, délégué commercial
Courriel : tamas.gyorffy@dfait-maeci.gc.ca
Internet : http://www.dfait-maeci.gc.ca/budapest

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Direction des pays baltes, de l'Europe centrale et de l'AELE (REC)
Tél. : (613) 992-1449
Téléc. : (613) 995-8756
Personne-ressource : Pierre Boucley
Courriel : pierre.boucley@dfait-maeci.gc.ca

Section pour l'expansion du Commerce en Europe (RENB)
Tél. : (613) 995-6565
Téléc. : (613) 996-3298
Personne-ressource : Emmanuel Skoulas
Courriel :
emmanuel.skoulas@dfait-maeci.gc.ca

Direction de l'appui aux marchés(TCM)
Tél. : (613) 996-1758
Téléc. : (613) 944-0050
Personne-ressource : Sherrill Owen
Courriel : sherrill.owen@dfait-maeci.gc.ca

Industrie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Direction générale des affaires environnementales
Tél. : (613) 954-3080
Téléc. : (613) 954-9564
Équipe Commerce Canada (Environnement) :
ttc.environment@ic.gc.ca

Bureau canadien d'échange de technologies sur l'environnement
Tél. : (613) 954-3434
Téléc. : (613) 954-3430
Personne-ressource : Heather Schoemaker, gestionnaire de projet
Courriel : schoemaker.heather@ic.gc.ca

Agence canadienne de développement *international*
Direction générale des Amériques
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G2
Tél. : (819) 997-2277
Téléc. : (819) 994-0251
Courriel : info@acdi-cida.gc.ca

Société pour l'expansion des exportations (SEE)
151, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 1K3
Tél. : 1 800 880-1884 ou (613) 598-2500
Téléc. : (613) 237-2690
Courriel : export@edc4.edc.ca
Internet : http://www.edc.ca

Corporation commerciale canadienne (CCC)
50, rue O'Connor, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1A 0S6
Tél. : (613) 996-0034
Téléc. : (613) 995-2121
Internet : http://www.ccc.ca

Environnement Canada
Direction générale pour l'avancement des technologies environnementales
35, boul. St-Joseph, 18e étage
Hull (Québec) K1A 0H3
Tél. : (819) 953-3090
Téléc. : (819) 953-9029

Bureau de la Brigade verte
Tél. : (819) 994-7319
Téléc. : (819) 994-2541
Personne-ressource : Kathleen Fischer, directrice
Courriel : Kathleen.fischer@ec.gc.ca

ETV Canada Inc.
Boîte postale 85059
867, chemin Lakeshore
Burlington (Ontario) L7R 2G0
Tél. : (905) 336-4546
Téléc. : (905) 336-4519
Courriel : info@etvcanada.com

Associations professionnelles et chambres de commerce canadiennes

Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada
1, rue Nicholas, bureau 1500
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Tél. : (613) 238-8888
Téléc. : (613) 563-9218

Chambre de commerce Canada-République tchèque
740, avenue Spadina.
Toronto (Ontario) M5S 2J2
Tél. : (416) 929-3432
Téléc. : (416) 925-1940
Courriel : trade@ccrcc.net
Internet : http://www.ccrcc.net/ccindex.html
Nota : Affiliation de la Czech–North American Chamber of Commerce.

Association canadienne des industries de l'environnement
350, rue Sparks, bureau 208
Ottawa (Ontario) K1R 7S8
Tél. : (613) 236-6222
Téléc. : (613) 236-6850
Courriel : info@ceia-acie.ca

Association des exportateurs canadiens
99, rue Bank, bureau 250
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Tél. : (613) 238-8888
Téléc. : (613) 563-9218

Chambre de commerce Canada-Slovénie
725 Brown's Line
Toronto (Ontario) M8W 3V7
Tél. : (416) 251-8456

Association canadienne de normalisation
178, boul. Rexdale
Etobicoke (Ontario) M9W 1R3
Tél. : 1-800-463-6727 ou (416) 747-4000
Téléc. : (416) 747-4149
Courriel : certinfo@csa.ca

Chambre de commerce Hongrie-Canada
747, avenue St. Clair ouest
Toronto (Ontario) M6C 4A4
Tél. : (416) 657-0880

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor, bureau 1200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7
Tél. : (613) 238-3222
Téléc. : (613) 995-4564

Ambassades et consulats des pays étrangers au Canada

République tchèque

Ambassade de la République tchèque
251, rue Cooper
Ottawa (Ontario) K2P 0G2
Tél. : (613) 562-3875
Téléc. : (613) 562-3878
Courriel : ottawa@embassy.mzv.cz

Consulats tchèques
À Calgary :
2800, 801-6 Ave. SW
Calgary (Alberta) T2P 4A3
Tél. : (403) 267-8432
Téléc. : (403) 264-9400
Courriel : 1pesta@cadvision.com

À Montréal :
1305, avenue des Pins Ouest
Montréal (Québec) H3G 1B2
Tél. : (514) 849-4495
Téléc. : (514) 849-4117
Courriel : montreal@embassy.mzv.cz
Section commerciale :
Tél. : (514) 844-5511
Téléc. : (514) 844-1894

À Vancouver:
2100 - 1111 West Georgia St.
B.P. 48800
Vancouver (Colombie-Britannique) V7X 1K9
Tél. : (604) 661-7530
Téléc. : (604) 688-0829

Hongrie

Ambassade de la République de Hongrie
299, rue Waverley.
Ottawa (Ontario) K2P 0V9
Tél. : (613) 230-2717
Téléc. : (613) 230-7560
Internet : http://www.DocuWeb.ca/Hungary

Consulat général honoraire de la Hongrie
à Calgary :
1359-69 St. SW, bureau 27
Calgary (Alberta) T3H 3W8
Tél. : (403) 252-4502 or 258-0052
Téléc. : (403) 262-8343

à Montréal :
1200, avenue McGill College, bureau 2040
Montréal (Québec) H3B 4G7
Tél. : (514) 393-1048
Téléc. : (514) 393-8226

à Toronto :
121, rue Bloor Est, bureau 1115
Toronto (Ontario) M4W 3M5
Tél. : (416) 923-8981/0878
Téléc. : (416) 923-2732

Section commerciale
121, rue Bloor Est, bureau 1110
Toronto (Ontario) M4W 3M5
Tél. : (416) 923-3596
Téléc. : (416) 923-2097

à Vancouver :
1770, 7e avenue Ouest, bureau 305
Vancouver (Colombie-Britannique) V6J 4Y6
Tél. : (604) 730-7321/32
Téléc. : (604) 730-7339

République slovaque

Ambassade de la République slovaque
50, terrasse Rideau
Ottawa (Ontario) K1M 2A1
Tél. : (613) 749-4442
Téléc. : 613) 749-4989
Courriel : slovakemb@sprint.ca

Section commerciale et économique
Tél. : (613) 748-1773
Téléc. : (613) 748-0699
Courriel : slovaktrade@comnet.ca

Consulat slovaque
à Calgary :
208, Scenic Glen Place NW
Calgary (Alberta) T3L 1K3
Tél. : (403) 239-3543

à Montréal :
36, rue Paddington, Dollard-Des-Ormeaux
Montréal (Québec) H9G 2S4
Tél. : (514) 626-9779
Téléc. : (514) 626-9779

à Toronto :
1280, avenue Finch Ouest, bureau 407
Toronto (Ontario) M3J 3K6
Tél. : (416) 665-1499
Téléc. : (416) 665-7488

à Vancouver :
247, rue Abbot, 2e étage
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 2K7
Tél. : (604) 682-0991
Téléc. : (604) 904-0301
Courriel : lisiak@lightspeed.bc.ca

à Winnipeg :
99, rue Grace
Winnipeg (Manitoba) R3B 0E4
Tél. : (204) 947-1728
Téléc. : (204) 947-1728

Slovénie

Ambassade de la République de Slovénie
150, rue Metcalfe, bureau 2101
Ottawa (Ontario) K2P 1P1
Tél. : (613) 565-5781/2
Téléc. : (613) 565-5783

Consulat slovène
à Moncton :
The Record House
93, rue Victoria
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1P6
Tél. : (506) 861-0300
Téléc. : (506) 857-8157

à Toronto :
4300, Village Centre Court
Toronto (Ontario) L4Z 1S2
Tél. : (905) 804-9310
Téléc. : (905) 804-9313

à Vancouver :
3758, promenade Quesnel
Vancouver (Colombie-Britannique) V6L 2W8
Tél. : (604) 733-0292

Organismes gouvernementaux et associations publiques

République tchèque

Association des entrepreneurs tchèques
Skretova 6
12010 Prague 1, République tchèque
Tél. : (420-2) 2421-5373
Téléc. : (420-2) 2421-0434

Association des entrepreneurs du marché de la protection de l'environnement
Pavlikova 601
14200 Prague 4, République tchèque
Tel./Téléc. : (420-2) 472-5982

Association des producteurs de systèmes environnementaux
Ruska 70/3
70602 Ostrava 6, République tchèque
Tél. : (420-6) 9292-6180
Téléc. : (420-6) 954-380

Association de l'industrie de recyclage des déchets
Velflikova 4
16075 Prague 6, République tchèque
Tél. : (420-2) 2431-0368
Téléc. : (420-2) 324-692

Association des experts en technologie de traitement des eaux usées
Areal VUT 10/V
Kravi hora
60200 Brno, République tchèque
Tél. : (420-5) 4121-0189 ext. 320
Téléc. : (420-5) 750-042

Association des fournisseurs d'eau et d'eaux usées
Novotneho lavka 5
11668 Prague 1, République tchèque
Tél. : (420-2) 2108-2346
Téléc. : (420-2) 2422-7836

Association bancaire tchèque
Vodickova 30
111 21 Prague, République tchèque
Tél. : (420-2) 2421-5679
Téléc. : (420-2) 2422-5956

Confédération tchèque de l'industrie
Mikulandska 7
11361 Prague 1, République tchèque
Département des relations extérieures
Tél. : (420-2) 2491-5679
Téléc. : (420-2) 2491-5253

Département de la coopération technique
Tél. : (420-2) 2492-0035
Téléc. : (420-2) 2492-1035
Internet : http://www.spcr.cz

Institut tchèque de l'environnement
Vrsovicka 65
10010 Prague 10, République tchèque
Tél. : (420-2) 6712-1111
Téléc. : (420-2) 741-695

Banque tchèque pour l'exportation
Havlickova 3
11000 Prague 1, République tchèque
Tél. : (420-2) 2167-3111
Téléc. : (420-2) 2421-4880
Internet : http://www.ceb.cz

Banque nationale de la République tchèque
Na Prikope 28
11503 Prague 1, République tchèque
Tél. : (420-2) 2441-2061
Téléc. : (420-2) 2441-2179

Czech–North American Chamber of Commerce (CNACC)
Na Zlichove 21
15200 Prague 5, République tchèque
Tel./Téléc. : (420-2) 541-298
Courriel : zikmunda@ceso.anet.cz

Bureau de la CNACC à Brno
Tranza a.s., Czech Technology Park
List Building, Technicka 23
61600 Brno, République tchèque
Tél. : (420-5) 414-251-10
Courriel : cnaccbrno@tranza.cz
Nota : Les opérations nord-américaines sont basées à Atlanta, Georgie

Bureau tchèque pour la normalisation technique, Czech Office for Technical Standardization, Measurement and State Testing
Section for International Relations
Biskupsky dvur 5
11347 Prague 1, République tchèque
Tél. : (420-2) 232-7884
Téléc. : (420-2) 232-4373

CzechInvest
(Agence tchèque pour l'investissement étranger)
Stepanska 15
12000 Prague 2, République tchèque
Tél. : (420-2) 9634-2500
Téléc. : (420-2) 9634-2502
Personne-ressource : M. Rene Samek
Courriel : marketing@czechinvest.com
Internet : http://www.czechinvest.com

CzechTrade
(Agence de promotion du commerce)
Politickych veznu 20
C.P. 891
11221 Prague 1, République tchèque
Tél. : (420-2) 2406-3084
Téléc. : (420-2) 2422-1575
Internet : http://www.tpo.cz

Export Guarantee and Insurance Corporation (EGAP) (Société de garantie des exportations et d'assurances)
Vodickova 34, C.P. 6
11121 Prague 1, République tchèque
Tél. : (420-2) 2284-1111
Téléc. : (420-2) 2284-4001
Internet : http://www.egap.cz

Bureau général des douanes
Budejovicka 7
14096 Prague 4, République tchèque
Tél. : (420-2) 6133-1111
Téléc. : (420-2) 6133-2100

Ministère de l'Agriculture
Tesnov 17
11705 Prague 1, République tchèque
Tél. : (420-2) 2181-1111
Téléc. : (420-2) 2481-0478

Ministère de l'Environnement
(*Ministerstvo zivotniho prostredi*)
Vrsovicka 65
11010 Prague 10, République tchèque
Tél. : (420-2) 6712-1111
Téléc. : (420-2) 6731-0308

Département des relations étrangères
Tél. : (420-2) 6712-2473
Téléc. : (420-2) 6731-0308

Ministère des Finances
(*Ministerstvo financi*)
Letenska 15
11810 Prague 1, République tchèque
Tél. : (420-2) 5704-1111
Téléc. : (420-2) 5704-2788
Internet : http://www.mfcr.cz

Ministère des Affaires étrangères
(*Ministerstvo zahranicnich veci*)
Loretanske namesti 101/5
12510 Prague 1, République tchèque
Tél. : (420-2) 2418-1111
Téléc. : (420-2) 2431-0017
Internet : http://www.mfa.gov.hu

Ministère de l'Industrie et du Commerce
(*Ministerstvo prumyslu a obchodu*)
Na Frantisku 32
11015 Prague 1, République tchèque
Tél. : (420-2) 2485-1111
Téléc. : (420-2) 2481-1089
Internet : http://www.mpo.cz

Ministère du Travail et des Affaires sociales
Na Poricnim pravu 1
12800 Prague 2, République tchèque
Tél. : (420-2) 2192-1111
Téléc. : (420-2) 2192-2664

Ministère du Développement régional
Staromestske namesti 6
11015 Prague 1, République tchèque
Tél. : (420-2) 2486-1111
Téléc. : (420-2) 2486-1333

Fonds immobilier national
(*Fond narodniho majetku*)
Rasinovo nabrezi 42
12800 Prague 2, République tchèque
Tél. : (420-2) 2491-1907 ou -5348
Téléc. : (420-2) 2491-4388

Bureau du gouvernement de la République tchèque
(*Úrad vlády*)
Nabrezi Eduarda Benese 4
11801 Prague 1, République tchèque
Tél. : (420-2) 2400-2111
Téléc. : (420-2) 2481-0231
Internet : http://www.vlada.cz

Fonds de l'État pour l'environnement
Kaplanova 1934
14000 Prague, République tchèque
Tél. : (420-2) 6799-4302
Téléc. : (420-2) 793-6585

Union des syndicats professionnels
Skretova 6
12059 Prague 2, République tchèque
Tél. : (420-2) 2423-0561
Téléc. : (420-2) 2423-0570

Hongrie

Association des consultants en environnement
Fogarasi út 125
Budapest 1141, Hongrie
Tel./Téléc. : (36-1) 220-2367

Association pour une gestion respectueuse de l'environnement
Munkacsi Mihaly u 16
Budapest 1063, Hongrie
Tél. : (36-1) 331-7578
Téléc. : (36-1) 332-0787

Association des agents de recyclage
Ajtosi Durer sor 5
Budapest 1146, Hongrie
Tél. : (36-1) 343-0556
Téléc. : (36-1) 343-0985
Courriel : hoe@maildatanet.hu

Ministère de l'Environnement
Fö utca 44-50
Budapest H-1011, Hongrie
Tél. : (36-1) 457-3300
Téléc. : (36-1) 201-3134

Fonds central de l'environnement
Tél. : (36-1) 457-3342
Téléc. : (36-1) 201-5780

Ministère des Finances
József nAdor tér 2-4
Budapest H-1051, Hongrie
Tél. : (36-1) 318-2066
Téléc. : (36-1) 327-2570

Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme
Vigado utca 6
Budapest H-1051, Hongrie
Tél. : (36-1) 318-5044
Téléc. : (36-1) 318-4471

Ministère de l'Environnement
Fö utca 44-50
Budapest H-1011, Hongrie
Tél. : (36-1) 457-3300
Téléc. : (36-1) 201-3134

Central Environment Fund
Tél. : (36-1) 457-3342
Téléc. : (36-1) 201-5780

Bureau national d'inspection environnementale
Fö utca 44
Budapest 1011, Hongrie
Tél. : (36-1) 457-3300 ou -3540
Téléc. : (36-1) 201-4282

République slovaque

Ministère de l'Agriculture
Dobrovicova 12
81266 Bratislava, République slovaque
Tél. : (421-7) 322-150, 368-510
Téléc. : (421-7) 361-834

Ministère de l'Administration et de la Privatisation des biens nationaux
Drienova 24
82009 Bratislava, République slovaque
Tél. : (421-7) 4333-0824
Téléc. : (421-7) 4329-4536, 4333-1214
Internet : http://www.privatiz.gov.sk

Ministère des Finances
Stefanovicova 5
81308 Bratislava, République slovaque
Tél. : (421-7) 5958-1111
Téléc. : (421-7) 398-042

Banque nationale de la Slovaquie
Sturova 2
81854 Bratislava, République slovaque
Tél. : (421-7) 5953-1111
Téléc. : (421-7) 5413-1167
Internet : http://www.nbs.sk

Fonds immobilier national
Drienova 27
82101 Bratislava, République slovaque
Tél. : (421-7) 4827-1485
Téléc. : (421-7) 4827-1484

Chambre de commerce et d'industrie slovaque
Gorkeho 9
81603 Bratislava, République slovaque
Tél. : (421-7) 5443-3846
Téléc. : (421-7) 5443-0754
Courriel : sopkurad@scci.sk
Internet : http://www.scci.sk

Bureau des statistiques de la République slovaque
Mileticova 3
824 67 Bratislava, République slovaque
Tél. : (421-7) 5023-6111
Téléc. : (421-7) 5542-4587
Courriel : heidinger@statistics.sk
Internet : http://www.statistics.sk

Slovénie

Association des employeurs
Dimičeva 13
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 189-8313
Téléc. : (386-61) 189-8310

Banque nationale de la Slovénie
Slovenska 35
1505 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 171-9339
Téléc. : (386-61) 171-9723
Courriel : fs@bsi.si

Centre pour la coopération internationale et le développement
Kardeljeva Ploscad 1
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 168-3597
Téléc. : (386-61) 168-1585
Courriel : lidija.daneu@gest.arnes.si

Chambre de Commerce et d'Industrie de Slovénie
Dimiceva 13
1504 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 189-8000
Téléc. : (386-61) 189-8100
Courriel : infolink@gzs.si
Internet : http://www.gzs.si

Chambre d'économie de Slovénie
Slovenska 41
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 215-632
Téléc. : (386-61) 218-242
Courriel : infolink@hq.gzs.si

Chambre des corps de métier de la Slovénie
Celovska 71
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 159-3241
Téléc. : (386-61) 55-9270
Courriel : obrtnazbornica@ih.ozs.si
Internet : http://www.ozs.si

Corporation pour le développement de la Slovénie
Dunajska 160
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 189-4800
Téléc. : (386-61) 189-4819

Ministère des Affaires économiques
Kotnikova 5
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 178-3311
Téléc. : (386-61) 133-1031
Courriel : silva.vilcnik@gov.si

Ministère des Relations et du Développement économiques
Kotnikova 5
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 178-3511
Téléc. : (386-61) 178-3522
Courriel : marijana.jancar@meor-rs.si
Internet : http://www.sigov.si/meor/index.html

Ministère des Finances
Zupanciceva 3
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 178-5211
Téléc. : (386-61) 21-4640
Courriel : bojana.draksler@fm-rs.si
Internet : http://www.sigov.si/mf/index.html

Ministère du Travail, de la Famille et des Affaires sociales
Kotnikova 5
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 189-8313
Téléc. : (386-61) 178-3456

Bureau slovène de la protection de la concurrence
Kotnikova 5
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 178-3587
Téléc. : (386-61) 178-3608
Courriel : andrej.plahutnik@gov.si
Internet : http://www.sigov.si/uvk

Bureau de la propriété intellectuelle de la Slovénie
Kotnikova 6
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 178-3054
Téléc. : (386-61) 178-3111
Courriel : j.kukec@sipo.mzt.si

Bureau des statistiques de la République de Slovénie
Vozarski pot 12
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 125-5322
Téléc. : (386-61) 21-6932
Courriel : indok@stat.sigov.mail.si

Bureau de promotion du comemrce et de l'industrie
Kotnikova 28
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 178-3557
Téléc. : (386-61) 178-3599
Courriel : tipo@gov.si
Internet : http://www.gov.si/tipo

Trade Point Slovenia
Dunajska 160
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 189-1800
Téléc. : (386-61) 189-1801
Internet : http://www.tradepoint.si

World Trade Centre (Centre du commerce international)
Dunajska 156
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 188-1100
Téléc. : (386-61) 168-3480
Courriel : wtc-lj@wtc-lj.si
Internet : http://www.wtc-lj.si

Institutions internationales et régionales

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
Questions concernant les pays d'Europe centrale et de l'Est et l'Union européenne
One Exchange Square
Londres, R.-U. EC2A 2JN
Tél. : (44-171) 338-6521
Téléc. : (44-171) 338 7199

Bureau résident de la BERD en République tchèque
Karlova 27
11000 Prague 1, République tchèque
Tél. : (420-2) 2423-9070
Téléc. : (420-2) 2423-3077

Bureau résident de la BERD en Hongrie
Rakoczi ut 42
Budapest, Hongrie
Tél. : (36-1) 266-6000
Téléc. : (36-1) 266-6003

Bureau résident de la BERD en République slovaque
Grösslingova 4
81418 Bratislava, République slovaque
Tél. : (421-7) 324-143, 367-835
Téléc. : (421-7) 321-459

Bureau résident de la BERD en Slovénie
Trg Republik 3, 9e étage
1000 Ljubljana, Slovénie
Tél. : (386-61) 126-3600
Téléc. : (386-61) 126-3636

Commission européenne en République tchèque
Pod Hradbami 17
C.P. 192
16000 Prague 6, République tchèque
Tél. : (420-2) 2431-2835
Téléc. : (420-2) 2431-2850
Courriel : eumail@delcze.cec.eu.int

Union européenne de la République slovaque
Panska 3
81101 Bratislava, République slovaque
Tél. : (421-7) 5443-1736 ou -2936
Téléc. : (421-7) 5443-2972 ou -2979

Société financière internationale
Husova 5
11000 Prague 1, République tchèque
Tél. : (420-2) 2440-1402
Téléc. : (420-2) 2440-1410

Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et de l'Est
Ady Endre út 9-11
2000 Szentendre, Hongrie
Tél. : (36-26) 311-199
Téléc. : (36-26) 311-294
Courriel : climate@rec.org

Fonds Renaissance (Bureau pour les républiques tchèque et slovaque)
Blanicka 28
12000 Prague 2, République tchèque
Tél. : (420-2) 2225-2407
Téléc. : (420-2) 2225-2409

BIBLIOGRAPHIE

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). *Profil de pays - République tchèque*, 1999.

———. *Profil de pays - Hongrie*, 1999.

———. *Profil de pays - République slovaque*, 1999.

———. *Profil de pays - Slovénie*, 1999.

Commission européenne. *Rapport régulier 1999 de la commission européenne sur les progrès réalisés par la République tchèque sur la voie de l'adhésion*, 13 octobre 1999

———. *Rapport régulier 1999 de la commission européenne sur les progrès réalisés par la Hongrie sur la voie de l'adhésion*, 13 octobre 1999.

———. *Rapport régulier 1999 de la commission européenne sur les progrès réalisés par la Slovaquie sur la voie de l'adhésion*, 13 octobre 1999.

———. *Rapport régulier 1999 de la commission européenne sur les progrès réalisés par la Slovénie sur la voie de l'adhésion*, 13 octobre 1999.

Czech News Agency. *Slovak Environment under Pressure of European Legislation*, 13 juin 2000.

European Report. *Agenda 2000: Pre-accession Structural Aid for Central and East Europe*, March 21, 1998.

Frost and Sullivan Inc. *Central and Eastern European Municipal Waste Management Services Markets – Poland, République tchèque, Hungarian* [sic], *Slovakia and Slovenia*, août 1999.

———. *European Waste-to-Energy Plants Markets – Central and Eastern, Strategy, Planning, Implementation, Monitoring and Database*, octobre 1999.

———. *European Central and Eastern European Water and Wastewater Treatment*, 17 avril 2000.

Hungarian News Agency. *New Waste Management Legislation in Force from January*, 8 juin 2000.

Kaźmierczyk, Pawel, ed. *The Environmental Technology Market in Central and Eastern Europe: An Overview of the République tchèque, Hungary, Poland, Slovakia and Slovenia*. Szentendre, Hungary: Regional Environmental Centre for Central and Eastern Europe. Décembre 1997.

Ministère de l'Environnement de la République slovaque, *State of the Environment Report – Slovak Republic*, 1998.

Prague Tribune. « Czech Environmental Laws Come Clean », 25 mars 2000.

U.S. Department of Commerce, National Trade Data Bank. *Water Pollution Control Equipment – Czech Republic*, 1er octobre 1997.

———. *Solid & Hazardous Waste Equipment – Czech Republic*, 1er mars 1998.

———. *Air Pollution Control Equipment – Hungary*, 1er juin 1998.

———. *Leading Sectors for U.S. Export and Investment – République tchèque*, septembre 1998.

———. *Air Pollution Control Equipment – République tchèque*, 1er janvier 1999.

———. *Waste Management – Hungary*, 1er mars 1999.

———. *Leading Sectors for U.S. Export and Investment – Hungary*, 4 septembre 1999.

———. *Renewable Energy Equipment – Hungary*, 1er janvier 2000.

World News Connection. *Negotiator Estimates Cost of Meeting EU Environmental Standards*, 11 mai 2000.

AUTRE MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE

Revues

Odpady (« Déchets »)
Dobrovskeho 25
17055 Prague, République tchèque
Tél. : (420-2) 3307-1426
Téléc. : (420-2) 3307-2024
Publication mensuelle qui fournit un forum de discussion sur des questions concernant la gestion des déchets, et de l'information sur la législation, des séminaires, des conférences et des foires commerciales.

Sites Internet utiles

Sites canadiens

Agence canadienne de développement international (ACDI) – Affaires et développement : **http://www.acdi-cida.gc.ca/busine-f.htm**

Canadian Exporters Catalogue : **http://www.worldexport.com**

Carte du commerce canadien : **http://commercecan.ic.gc.ca**

Centres de services aux entreprises du Canada : **http://www.cbsc.org**

Corporation commerciale canadienne : **http://www.ccc.ca**

ExportSource : **http://exportsource.gc.ca**

Industrie Canada : **http://www.ic.gc.ca**
EnviroEbiz: **http://strategis.ic.gc.ca/sc_indps/environ/burst.html**
Système d'information sur les marchés environnementaux : **http://virtualoffice.ic.gc.ca/mis**
Strategis (information commerciale en ligne) : **http://strategis.ic.gc.ca**

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) : **http://www.dfait-maeci.gc.ca**
InfoExport: **http://www.infoexport.gc.ca**

Northstar - Financement du commerce international : **http://www.northstar.ca/fr/index.html**

Société pour l'expansion des exportations : **http://www.edc.ca**

Statistiques Canada : **http://www.statcan.ca**

Sites européens et internationaux

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) : **http://www.ebrd.org**

Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement – BIRD) : **http://www.worldbank.org**

Bibliothèque environnementale de la République tchèque : **http://www.env.cebin.cz**

Bureau de promotion du commerce et de l'industrie de la République de Slovénie : **http://www.investslovenia.org**

Bureau central des statistiques de la Hongrie : **http://www.ksh.hu/eng/homeng.html**

Bureau tchèque des statistiques : **http://www.czso.cz**

Business Opportunities Exchange System (BORZA) : **http://www.gzs.si/eng/borza/index.htm** (Ce site est établi par la Chambre d'économie de la Slovénie. Les entreprises slovènes et étrangères peuvent y soumettre des offres et des demandes de partenariat et obtenir de la banque de données des renseignements sur des activités commerciales et des partenaires commerciaux).

BusinessWeb Hungary : **http://www.businessweb.hu**

Central and Eastern Europe Business Information Centre (CEEBICnet) : **http://www.mac.doc.gov/eebic/marketr.htm**

Central and Eastern Europe Regional Environmental Centre (REC) : **http://www.rec.org/Default.shtml**

Central Europe Online : **http://www.centraleurope.com**

Chambre de commerce Canada-République tchèque : **http://www.ccrcc.net/ccindex.html**

Chambre de commerce et d'industrie de la Slovénie : **http://www.gzs.si/eng/index.htm**

Czech Business Directory : **http://www.muselik.com/czech/business/directory/index.html**

European Commission Enlargement : **http://europa.eu.int/comm/enlargement**

European Environment Information and Observation Network (EIONET) : **http://www.eionet.eu.int**

European Topic Centre on Air Emissions : **http://www.aeat.co.uk/netcen/corinair/corinair.html**

Fonds monétaire international (FMI) : **http://www.imf.org**

Hungarian Investment and Trade Development Agency : **http://www.gzs.si/SLOexportA/Default.htm**

International Energy Agency : **http://www.iea.org/homechoi.htm**

Invest in Slovakia : **http://www.investinslovakia.com/fslovakia.html**

Ministère de l'Environnement (Prague) : **http://www.env.cz**

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : **http://www.oecd.org**

Programme des Nations Unies pour l'environnement : **http://www.unep.org**

République de la Slovénie : **http://www.sigov.si**

Société financière internationale (membre du Groupe de la Banque mondiale) : **http://www.ifc.org**

Statistical Office of the Slovak Republic : **http://www.government.gov.sk/en_Welcome.shtml**

Statistical Office of the Slovenia : **http://www.sigov.si/zrs/eng/index.html**

Tenders Electronic Daily : **http://ted.eur-op.eu.int/ojs/html/index2.htm**

Trade Point Slovenia : **http://www.tradepoint.si**

UNEP – Global Resource Information Database : **http://www.gridw.pl**

United Nations Framework Convention on Climate Change (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) : **http://www.unfccc.de**

APPRÉCIATION DU LECTEUR

Veuillez aider le Centre des études de marché à produire des rapports qui répondent à vos besoins en remplissant le formulaire d'évaluation ci-joint et en nous le retournant par télécopieur, au (613) 943-1103. Merci de votre précieuse collaboration.

1. Comment avez-vous obtenu un exemplaire de ce rapport de marché?
   - ☐ FaxLink de l'InfoCentre
   - ☐ Site Internet du gouvernement
   - ☐ Service de renseignements de l'InfoCentre
   - ☐ Bureau régional du gouvernement
   - ☐ Autre : _____

2. Comment décririez-vous le présent rapport de marché?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'opinion	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
Utile	☐	☐	☐	☐	☐
Complet	☐	☐	☐	☐	☐
Bien présenté	☐	☐	☐	☐	☐
Bien rédigé	☐	☐	☐	☐	☐
Longueur idéale	☐	☐	☐	☐	☐

3. Sous quelle forme préférez-vous recevoir ces rapports?
   - ☐ Imprimé
   - ☐ Version électronique

4. En se fondant sur les renseignements contenus dans le présent rapport, quelles mesures particulières votre entreprise ou organisation prévoit-elle de prendre en ce qui concerne ce marché? Cochez toutes les rubriques qui s'appliquent.
   - ☐ Chercher un agent/distributeur
   - ☐ Visiter le marché
   - ☐ Faire plus de recherche
   - ☐ Autre : _____
   - ☐ Contacter un bureau commercial du Canada à l'étranger
   - ☐ Participer à un salon commercial à l'étranger
   - ☐ Aucune mesure

5. Quels autres rapports de marché seraient utiles à votre entreprise ou organisation? Veuillez énumérer les produits et les pays sur lesquels vous aimeriez qu'ils portent. _____

6. Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre entreprise ou organisation? Cochez une case seulement.
   - ☐ Fabrication/transformation
   - ☐ Maison de commerce
   - ☐ Fournisseur de services d'exportation
   - ☐ Association industrielle/commerciale
   - ☐ Organisme gouvernemental
   - ☐ Collège/université
   - ☐ Firme d'experts-conseils
   - ☐ Autre :

7. Quel était le chiffre d'affaires de votre entreprise ou organisation l'an dernier, en dollars canadiens?
   - ☐ Moins de 10 millions de dollars
   - ☐ Plus de 50 millions de dollars
   - ☐ De 10 millions à 50 millions de dollars
   - ☐ Sans objet

Autres commentaires/suggestions : _____

Nom de votre entreprise ou organisation (facultatif) : _____